

Rapport annuel 2019

sur le prix & la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



www.orleans-metropole.fr

   #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


SOMMAIRE

PARTIE I - LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS 3

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | ORLÉANS MÉTROPOLE | 4 |
| 2. | LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS | 5 |
| 3. | L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS | 9 |

II - LES INDICATEURS ET LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 11

- | | | |
|----|--------------------------------|----|
| 1. | LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS | 12 |
| 2. | LES INDICATEURS | 13 |
| 3. | LA PERFORMANCE | 16 |

PARTIE III - LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION 21

- | | | |
|----|---------------------------|----|
| 2. | LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 22 |
| 4. | LA GESTION DE LA QUALITÉ | 25 |

PARTIE IV - LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS 27

- | | | |
|----|-------------------------|----|
| 1. | LA PRÉ-COLLECTE | 28 |
| 2. | LA COLLECTE DES DÉCHETS | 30 |

PARTIE V - VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS 37

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | LES FILIÈRES DE VALORISATION | 38 |
| 2. | L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES | 39 |
| 3. | LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX | 48 |
| 4. | L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES ET DES VÉGÉ'TRI | 50 |

PARTIE VI - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER 53

- | | | |
|----|----------------------------------|----|
| 1. | LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT | 54 |
| 2. | COMPTABILITÉ ANALYTIQUE | 58 |

1

ORLÉANS MÉTROPOLE *La compétence prévention & gestion des déchets*



286 257
habitants



151
agents au service
des usagers



4
végé'tri



I. ORLÉANS MÉTROPOLE

1.1. Le contexte intercommunal



Depuis 1964, l'historique intercommunal est marqué par les principales étapes suivantes :

1964

Création du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise pour l'élimination des ordures ménagères dans les 12 communes membres.

1998

Création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui regroupe 20 communes puis 22 communes

1^{er} janvier 2002

Passage de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération, appelée "Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire" ou "l'Agglo".

1^{er} janvier 2017

Transformation en Communauté Urbaine qui permettra d'exercer des compétences plus importantes.

1^{er} mai 2017

Passage de la communauté urbaine en Métropole dénommée depuis "Orléans Métropole".

Le Vice-Président en charge de la Gestion des Déchets est Monsieur Thierry Cousin, maire de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.



1.2. Le territoire

Orléans Métropole s'étend sur un territoire d'environ **33 000 hectares** dont 9 100 hectares de forêts et 7 200 de terres agricoles.

Les 22 communes qui la constituent rassemblent **286 257 habitants avec une hausse de 1,2% par rapport à 2018** (population sans double compte, c'est-à-dire sans certaines catégories de population qui sont rattachées à une commune mais de façon non permanente).

Avec une population importante mais une densité faible, Orléans métropole assure au quotidien la gestion des déchets en prenant en compte les habitudes de ses habitants tout en s'adaptant à la typologie de l'habitat (zones pavillonnaires, habitats collectifs denses, le centre historique d'Orléans).



II. LA COMPÉTENCE PRÉVENTION & GESTION DES DÉCHETS

2.1. La compétence Gestion des Déchets

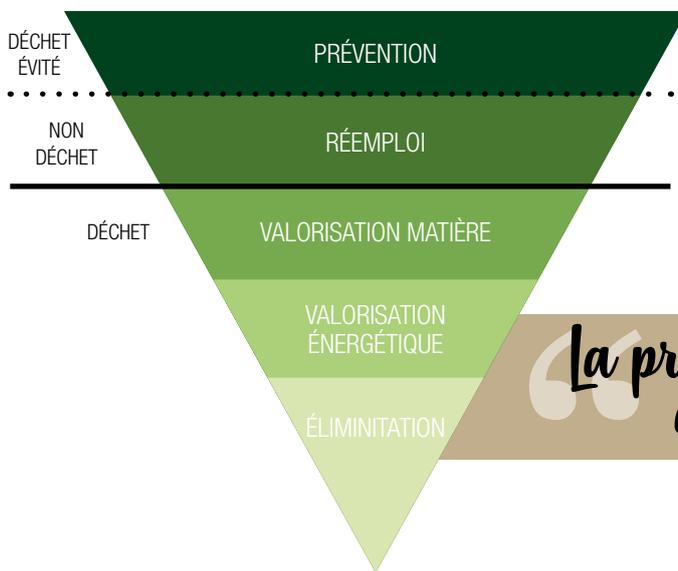


Le Projet d'agglomération 2014-2020 décline 3 grands axes pour les prochaines années en matière de déchets :

1. Poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets et de changement de paradigme avec les logiques de réemploi et d'économie circulaire solidaire ; les produits / déchets / tonnes ne transitant pas par le circuit traditionnel de gestion participant en effet à des circuits vertueux tant socialement, environnementalement qu'économiquement ;

Des actions variées à décliner qui exigent une efficace politique de communication et pour certaines une véritable synergie avec les compétences emploi et développement économique.

Les modes de traitements des déchets :



La priorité est donnée au déchet qui n'est pas produit !

L'économie circulaire c'est une source de solutions innovantes pour le territoire :



3 domaines et 7 piliers



2. Améliorer et ajuster les services rendus aux usagers avec :

- Des fréquences de collecte plus adaptées et réduites.
- Des modes de collecte harmonisés sur le verre.
- Des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour mieux répondre aux besoins.
- Des dispositifs de collecte différenciés (colonnes enterrées).
- Des réponses propres à l'intra boulevard orléanais.
- Des déchetteries aux fonctionnalités notablement améliorées : avec la réhabilitation de certains sites, leur mise en conformité réglementaire, et la création de nouveaux sites (Végétri)



3. Veiller à des exutoires de traitement (Unité de Traitement des Ordures Ménagères en particulier) adaptés aux flux entrants et aux dispositifs contractuels réévalués avec un objectif d'économies conséquentes.

Le schéma proposé vise à renforcer toujours plus l'équilibre financier de la politique en fin de mandat.

Depuis 2002, Orléans Métropole exerce la compétence exclusive de "gestion des déchets" sur l'ensemble des 22 communes. Elle couvre plusieurs domaines de la réduction des déchets à la source jusqu'à la pré-collecte (contenants), à la collecte, au tri, au traitement et à la valorisation des déchets, soit :

- La collecte sélective en porte-à-porte et/ou en apport volontaire de différents matériaux suivant des modalités différentes (multimatériaux, verre, déchets verts, textiles...).
- L'exploitation des 6 déchetteries et 4 végétri.
- L'exploitation de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (2 filières: incinération, tri).
- L'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers.
- Le traitement des déchets des services techniques des communes.

- La gestion des contenants de collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire).
- La collecte des déchets ménagers résiduels (DMr) en porte-à-porte ou points enterrés de proximité.



L'ensemble de ces prestations de service est assuré soit en propre par les agents de la Métropole, soit par l'intermédiaire de prestataires privés via des marchés publics. La Gestion des Déchets est donc au cœur de multiples compétences alliant environnement, emplois, insertion et développement économique.

Ses objectifs principaux sont :

- Assurer les collectes et valoriser les déchets ménagers et assimilés du territoire.
- Veiller aux enjeux environnementaux et réglementaires, en développant de nouvelles filières de valorisation, en préservant les ressources.

Les logiques de la Direction Gestion des Déchets sont les suivantes :

- La réduction des volumes en priorité.
- L'optimisation permanente des services (collectes, déchetteries, valorisation).

Chiffres clés

La compétence gestion des déchets, c'est la prévention, la gestion des contenants, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement.

161 637

tonnes annuelles



2.2. Des réflexions menées en lien avec la Région

La Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a transféré la compétence de planification des déchets auparavant gérée par le Département à la Région. Ainsi, le plan régional intègre :

- Un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- Un Plan Régional d'Action concernant l'Economie Circulaire (PRAEC).
- L'organisation de la collecte lors de situations exceptionnelles (pandémies, catastrophes naturelles par exemple).



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document de planification prescriptif qui intègre le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Plan Climat Air Energie Territorial, le Schéma de Cohérence Écologique, le Plan Inter-modalités...

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document de référence qui planifie la gestion des déchets du territoire pour tous les types de déchets et tous les producteurs de déchets concernés. Il fixe des orientations et définit un plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

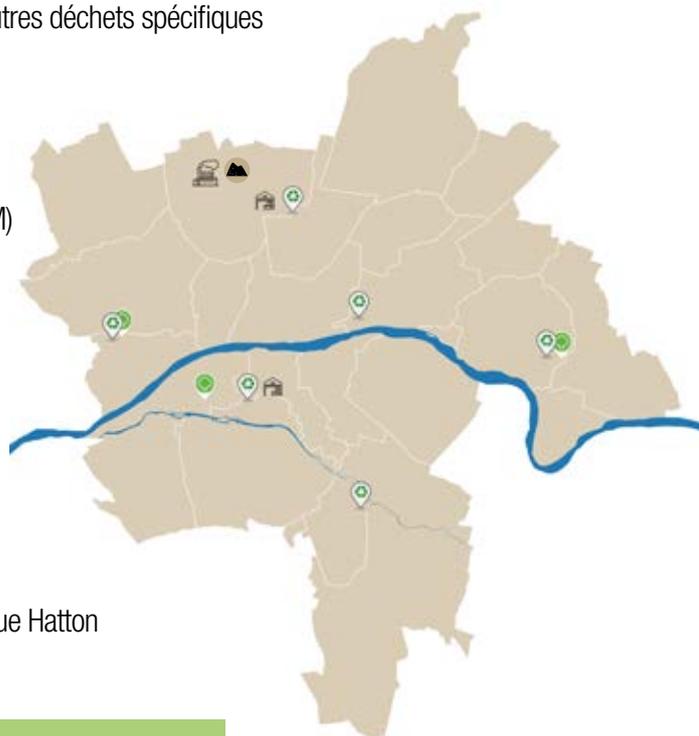
Le PRPGD pour la Région Centre-Val de Loire a été adopté en 2019.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

2.3. Les équipements d'Orléans Métropole

Orléans Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

-  **6 déchetteries** réceptionnent les objets encombrants et autres déchets spécifiques (végétaux, déchets dangereux, gravats, cartons...).
-  **4 végé'tri** mises à disposition des usagers, plateformes dédiées aux apports de végétaux.
-  **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique. Un centre de tri permet la séparation des déchets sélectifs (hors verre et carton) selon la matière avant leur recyclage.
-  **Une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.
-  **Base d'exploitation nord** - rue Marcel Lerouge
Base d'exploitation sud - Direction Gestion des Déchets rue Hatton



Perspectives 2020

La réalisation programmée d'une 5^{ème} végé'tri (St Jean de Braye).
Un projet de déchetterie nouvelle génération (quart Sud Ouest) orientée vers le réemploi des objets.
Des travaux à l'UTOM pour un nouveau centre de tri et des performances énergétiques et environnementales améliorées.
Des aires de réemploi étendues à 4 déchetteries.

2.4 Les équipes de la Direction Gestion des Déchets

EFFECTIF

En 2019, la Direction comptait 151 agents permanents dont :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb agents	164	155	150	157	151	151

Parmi les agents permanents, les catégories sont diversément représentées avec 139 agents de catégorie C, 4 agents de catégorie B et 7 agents de catégorie A.

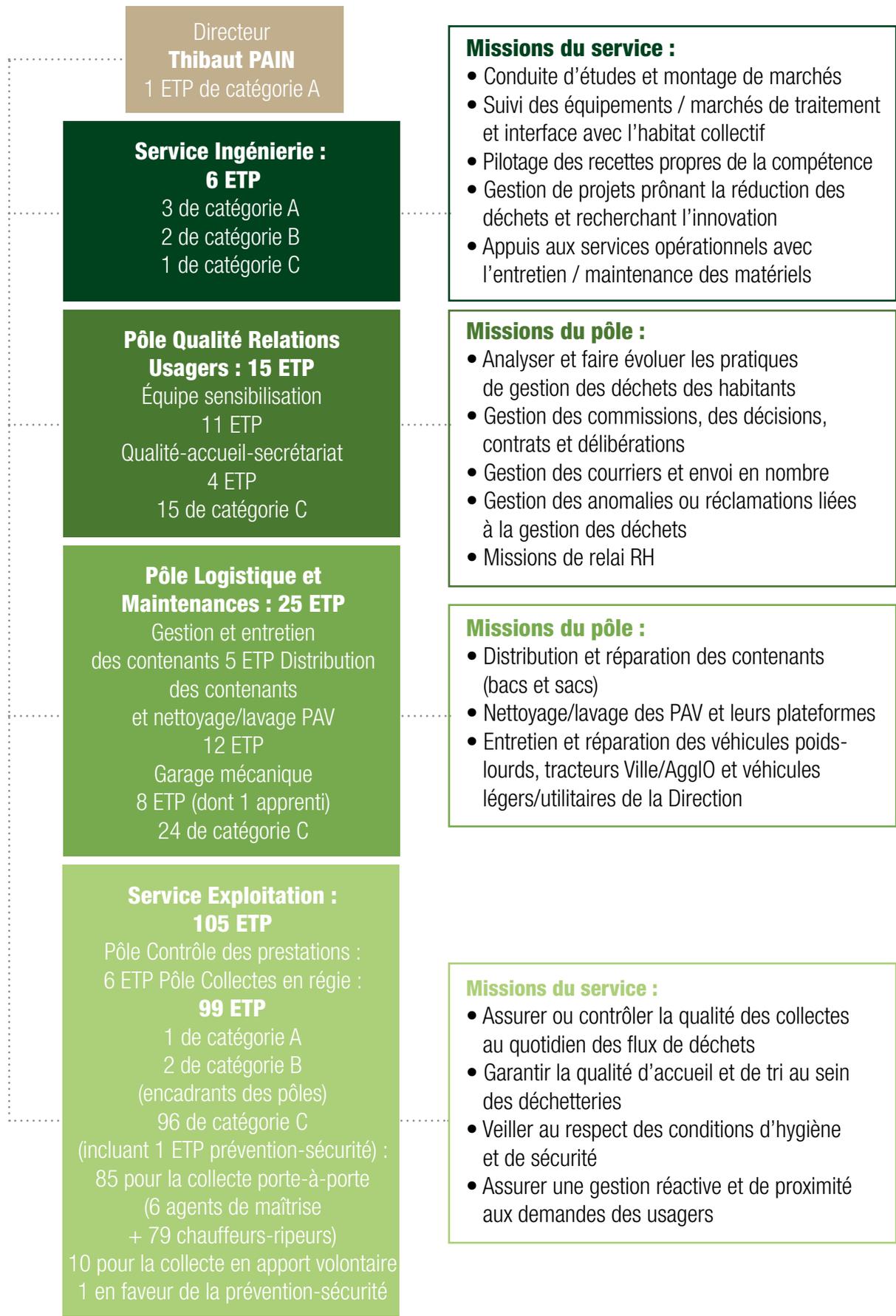
Chiffres clés

Direction Gestion des Déchets



151
agents

III. L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS





2

LES INDICATEURS et les événements marquants de l'année



161 637 
tonnes de déchets collectés

19 142 
tonnes de verre et de déchets
recyclables collectés

55% 
des tonnages en
valorisation matière
et organique

59 809 
tonnes déposées
en déchetteries dont
114 tonnes vers le réemploi

I. LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS

1.1. Les flux collectés



Les déchets ménagers résiduels (DMr) : le terme "résiduels" signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des autres fractions, valorisables, de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



Les déchets recyclables (ou multimatériaux) : ils correspondent aux flacons plastiques, emballages métalliques et cartonnettes, aux journaux/revues/magazines en mélange. La collecte multimatériaux a été mise en place en septembre 2006 sur la commune d'Orléans et depuis octobre 2010 sur les autres communes. Avant cette date, le reste du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats.



Le verre : il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, en points d'apport volontaire. La totalité des communes sont collectées en apport volontaire.



Les objets encombrants : ce sont des déchets ménagers de dimension importante – mais ne dépassant pas 1m³ - ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés). Orléans Métropole propose également, pour l'ensemble des communes, une collecte des objets encombrants au porte-à-porte, au moins une fois par an.



Les végétaux : depuis début 2014, une collecte spécifique en porte-à-porte est proposée aux personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite. Elle est effectuée 1 fois tous les 15 jours d'avril à novembre, sur les 22 communes de la métropole. En janvier 2018, 3 nouveaux équipements, appelés Végé'tri et dédiés uniquement à la dépose des végétaux, sont mis à la disposition des usagers à Ingré, Chécy et Saint-Pryvé Saint-Mesmin et en 2019, une 4^{ème} a ouvert ses portes à Saint-Cyr-en-Val. Sur les 6 déchetteries que compte la métropole, seules les déchetteries de Saran, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val continuent de collecter les végétaux.



Les textiles - vêtements et chaussures : La collecte se fait en apport volontaire, les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier ouvert à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



Les autres flux : les déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.



Les déchets à valoriser : ce sont les déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et les services municipaux.

II. LES INDICATEURS

2.1 Les tonnages globaux

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- les déchets générés par les usagers particuliers et professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux (gérés par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commandes).

Au total, 161 637 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à 2018.

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des apports en déchetteries/Végé'tri (+3,5 %). Hors déchets municipaux, les tonnages sont globalement en augmentation (+1,5 %).

2.2 La répartition des tonnages

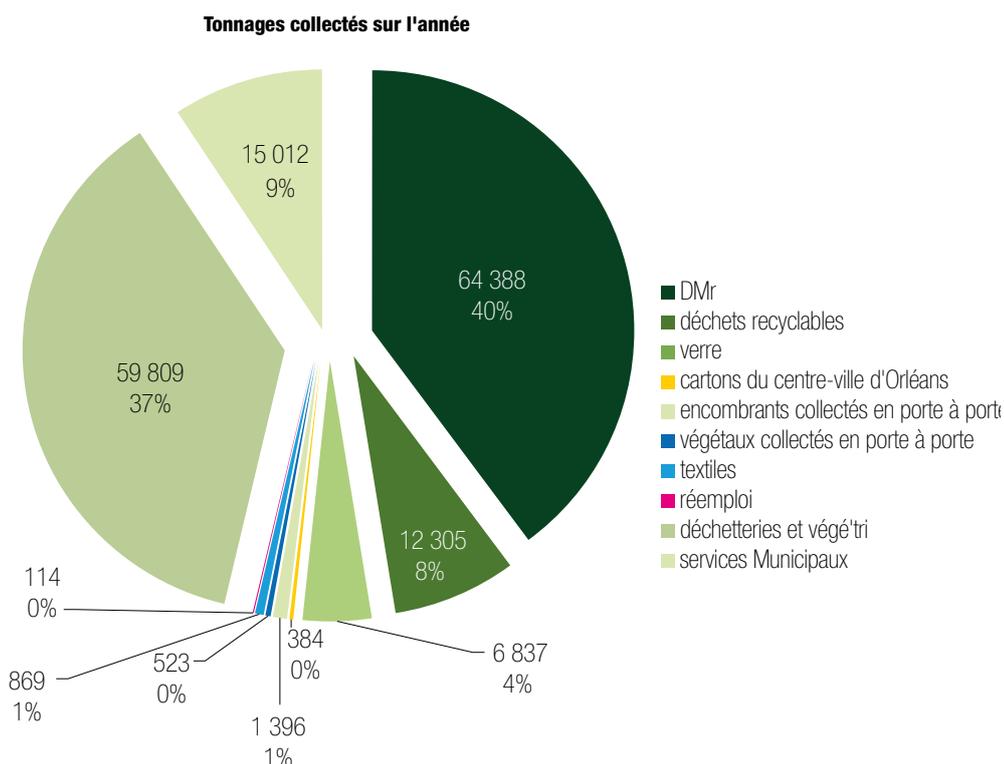
Chiffres clés

146 625
tonnes
(hors déchets municipaux)

15 012
tonnes
(déchets des services municipaux)

Les déchets municipaux ont quant à eux progressé de 4.6%.

Un tonnage total de 146 625 tonnes pris en charge par Orléans Métropole (Hors déchets municipaux qui représentent 15 012 tonnes).



2.2.1 Comparaison des tonnages 2019 / 2018

	POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS)	EVOLUTION 2019/2018
2018	282 828	1,2 %
2019	286 257	

	TONNAGES		EVOLUTION 2019/2018		KG/HAB/AN		EVOLUTION 2019/2018	
	2018	2019	en %	en tonnes	2018	2019	en %	en kg
DMr	64 732	64 388	-0,5%	-344	228,9	224,9	-96,9%	-31 061,4
déchets recyclables	12 476	12 305	-1,4%	-171	44,1	43,0	-96,9%	-5 988,4
verre	6 696	6 837	2,1%	141	23,7	23,9	-96,8%	-3 210,3
cartons du centre-ville d'Orléans	379	384	1,2%	4	1,3	1,3	-96,8%	-181,9
encombrants collectés en porte à porte	1 144	1 396	22,0%	252	4,0	4,9	-96,2%	-545,0
végétaux collectés en porte à porte	504	523	3,7%	19	1,8	1,8	-96,7%	-241,5
textiles	750	869	15,8%	118	2,7	3,0	-96,4%	-358,1
réemploi	72	114	58,3%	42	0,3	0,4	-95,0%	-33,9
déchetteries et végé'tri	57 805	59 809	3,5%	2 004	204,4	208,9	-96,8%	-27 701,7
services municipaux	14 351	15 012	4,6%	661	50,7	52,4	-96,7%	-6 874,7
TOTAL	158 838	161 637	1,8%	2 799	561,6	564,7	-96,8%	-76 161,2
total hors déchets municipaux	144 487	146 625	1,5%	2 138	510,9	512,2	-96,8%	-69 286,5

Le tonnage est en augmentation (+1,5 %) et plus légèrement en baisse ramené à l'habitant (+0,3 %), la population totale du territoire étant en augmentation de 1,2 %.

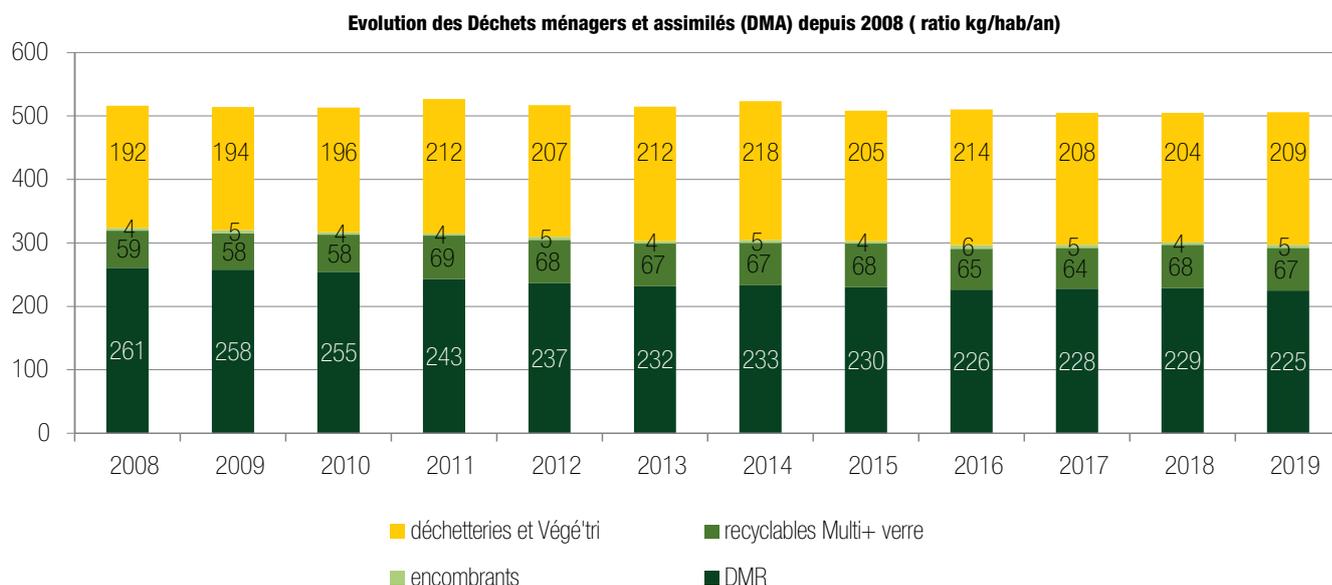
Le tonnage de déchets ménagers résiduels (DMr) est en légère baisse (-0,5 %) tout comme les tonnages de déchets recyclables (-1,4%). Le tonnage du verre est en augmentation (+2,1 %).

Le tonnage issu des déchetteries est en hausse (+3,5 %) .

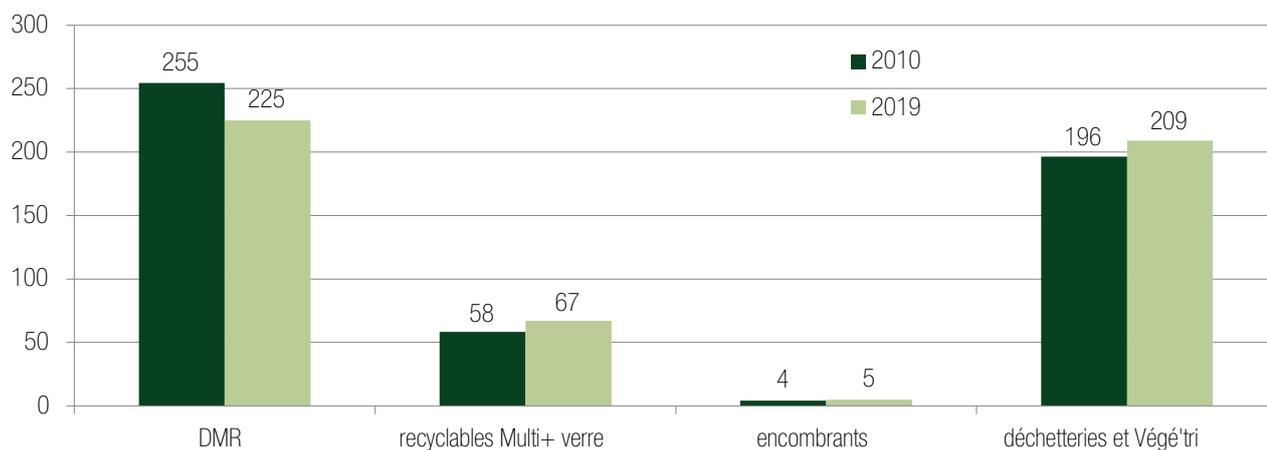
La collecte des encombrants en porte à porte connaît une forte progression du gisement collecté, avec +22 % par rapport aux tonnages 2018 qui avaient chuté.

Pour le flux des textiles, le tonnage poursuit sa progression de 15,8 %.

2.2.2. L'historique des tonnages



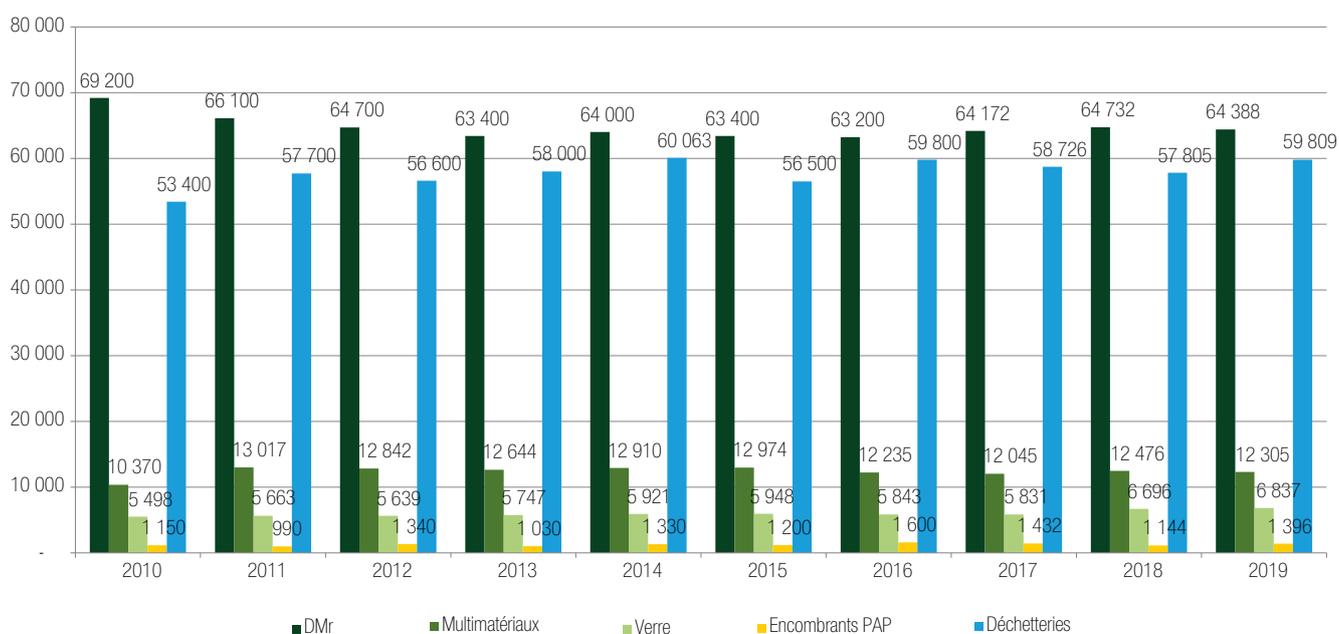
Évolution du ratio kg par habitant et par an entre 2010 et 2019



Le tonnage total de DMR, verre et déchets recyclables est de 292 kg/habitant en 2019, en légère baisse par rapport à 2018.

Au total, le tonnage 2019 est en baisse de 1,4 % par rapport à celui de 2010.

2.2.3. Évolution des tonnages depuis 2010



L'historique fait ressortir une **tendance globale à la baisse régulière des Déchets Ménagers Résiduels** en ratio à l'habitant et à la **hausse des apports en déchetteries**, la collecte sélective ayant su progresser (principalement avec la réorganisation de 2010).

III. LA PERFORMANCE

3.1 Le tri sélectif

La performance de tri sélectif (ou des déchets recyclables) s'établit à 67 kg/an/hab en 2019.

En 2019, le ratio moyen global de déchets produits par habitant, hors encombrants et déchets des déchetteries, est stable par rapport à l'année passée et représente 292 kg/an.

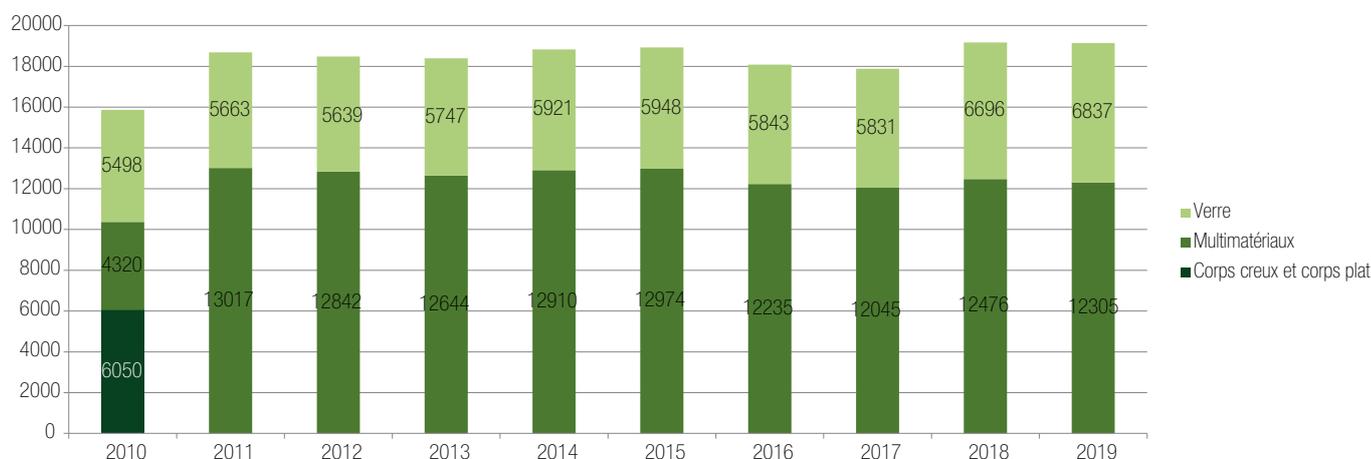
Ce ratio a baissé depuis 2008, avec une diminution de 6,5 % entre 2008 (319,5 kg/an) et 2013 (298,9 kg/an) puis une tendance moins prononcée par la suite.

Pour le verre, le ratio moyen de 24 kg/ habitant continue de progresser. Il est intéressant de constater que la conversion en apport volontaire n'a pas impacté de façon marquée les tonnages ; la sensibilisation menée a participé de ce résultat. La performance demeure pour autant perfectible avec un maillage plus dense des implantations de colonnes.

Entre 2010 et 2011, avec la précédente réorganisation des collectes, l'évolution globale des flux a subi une progression de 18%. Depuis 2011, les tonnages restaient stables.

Sur l'année 2019, les tonnages sont stables avec 19 142 tonnes.

Chiffres clés



146 625 T DMA POUR 286 257 HAB. SOIT 512,2 KG/HAB.

TRI INITIAL	TRIÉ À LA SOURCE PAR MATIÈRE 22%		TRIÉ À LA SOURCE PAR CATÉGORIE 23,3%		PAS DE TRI À LA SOURCE 54,7%	
	Végétaux	18 742 T	Inertes	14 719 T	DMR	64 388 T
	Verre	6 837 T	Multi	12 305 T	DAV	8 585 T
	Métal	2 226 T	Mobilier	4 190 T	Incinérables	5 768 T
	Cartons	2 132 T	D3E	1 505 T	Encombrants	1 396 T
	Bois	1 984 T	Textiles	869 T		
	Palettes	185 T	DDS	357 T		
	Huiles	94 T	Réemploi	114 T		
	Amiante	80 T	Pneus	77 T		
	Capsules Nespresso	13 T	Batteries	45 T		
			Piles	13 T		
			Cartouches	3 T		

TRAITEMENT INTERMÉDIAIRE	FINALISATION TRI		BROYAGE			
	PAR LES PRESTATAIRES	À L'UTOM				
	Végétaux	18 742 T	Multi	12 306 T	DAV	8 585 T
	Verre	6 837 T			Encombrants	1 396 T
	Mobilier	4 190 T				
	Métal	2 226 T				
	Cartons	2 132 T				
	Bois	1 984 T				
	D3E	1 505 T				
	Textiles	869 T				
	DDS	453 T				
	Palettes	185 T				
	Réemploi	114 T				
	Huiles	94 T				
	Batteries	45 T				
	Capsules Nespresso	13 T				
	Piles	13 T				
	Cartouches	3 T				

FINALITÉ	RÉEMPLOI	RECYCLAGE	INCINÉRATION	ENFOUISSEMENT
		Réemploi 69 T Textiles 31 T	Végétaux 18 742 T Inertes 14 719 T Mutli 9 047 T Verre 6 837 T Mobilier 4 190 T Métal 2 226 T Cartons 2 132 T Bois 1 984 T D3E 1 505 T Textiles 655 T DDS 453 T Palettes 185 T Huiles 94 T Pneus 77 T Batteries 45 T Réemploi 42 T Piles 13 T Capsules Nespresso 13 T Cartouches 3 T	DMR 64 388 T DAV (98,3 %) 8 436 T Incinérables 5 768 T Multi (refus de tri) 3 258 T Encombrants (98,3 %) 1 372 T Textiles 183 T Réemploi 2 T
		Machefers produits 14,1 % de la part incinérée 11 754 T Métaux ferreux et non ferreux UTOM 0,98 % de la part incinérée 817 T	83 407 T incinérées au total conduisant à la production de 11 754 T de machefers et 817 T de métaux	

0,07 %

54,9 %

44,8 %

0,17 %

ÉCONOMIE DES RESSOURCES

DESTRUCTION DES RESSOURCES

4.1 La poursuite du projet de “déchetterie nouvelle génération”

Finalisation du projet de “déchetterie nouvelle génération” pour une réalisation en 2021 (ouverture 2022) à proximité de la Végé'tri de Saint-Pryvé Saint-Mesmin :

- Un nouveau parcours de tri proposé aux usagers : la benne “tout venant” arrivant à la fin du parcours, à l'issue des étapes de tri.
- Des infrastructures significatives destinées au réemploi.
- La prise en compte des attentes des usagers.

La réflexion menée sur un projet de “déchetterie nouvelle génération” porte sur les axes réemploi, prévention, vidage sans quais, en lien avec le changement du geste de l'usager... L'objectif principal est de prioriser le réemploi dans le parcours de l'usager sur la déchetterie, avec le dépôt de déchets dans la benne tout-venant (ou encombrants) en ultime recours.

L'usager est ainsi au cœur du service et les moyens et supports de communication sont déployés pour l'accompagner tout le long de son cheminement sur la déchetterie.

Le cluster orléanais Nekoé accompagne la Direction Gestion Déchets dans cette démarche, en ayant une réflexion centrée sur les usages : changer de regard, donner du sens... **Une réflexion d'ensemble sur un nouveau modèle de déchetteries (réemploi / ressourcerie, vidage sans quais...) sur Saint-Pryvé Saint-Mesmin.**

Les élus ont validé en 2018 les orientations suivantes :

- Le parcours proposé aux usagers sur cet équipement devra être cohérent par rapport à la hiérarchie des modes de traitement en favorisant dans l'ordre la prévention puis le réemploi avant le recyclage et au final la valorisation. Il s'inscrit dans une organisation et une finalité de parcours différentes de celles des équipements actuels.
- La filière du réemploi devra être pleinement développée sur ce site. Les tests réalisés à l'heure actuelle sur les déchetteries existantes viendront entre autres étayer la conception des équipements dédiés au réemploi.
- Des usagers doivent être associés à la conception du projet.



Depuis le début de la réflexion sur ce projet engagé dès 2017, les usagers ont été mobilisés à travers l'observation in situ de leurs pratiques sur les équipements existants et une interrogation de leurs attentes. Un travail a été mené en ce sens avec le cluster Nekoé dans une démarche d'innovation par les services.

La modélisation des propositions de service possibles pour répondre à ces attentes a été ensuite réalisée en concertation à travers des ateliers de réflexion.

Perspectives 2020

La finalisation des études interviendra avec le dépôt des dossiers réglementaires (installations classées).

La consultation des entreprises interviendra fin 2020 pour des travaux s'engageant en 2021.

4.2 La poursuite du développement du réseau de Végé'tri

Les retours des usagers sur les Végé'tri sont très positifs. Aussi, Orléans Métropole s'oriente vers la création de nouvelles Végé'tri d'ici fin 2020 pour conforter le maillage du territoire :

L'une a été ouverte fin 2019 avenue du Parc Floral à Saint-Cyr-en-Val et la seconde en 2020 rue de la Burelle à Saint-Jean-de-Braye à proximité immédiate des déchetteries existantes.



4.3 Le partenariat avec 6 Collectivités périphériques pour la Délégation de Service Public de l'UTOM

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM). L'UTOM est composée :

- **D'une unité de valorisation énergétique (UVE)**
- **D'un centre de tri des collectes sélectives**
- **D'une Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)**

L'exploitation de l'UTOM est assurée par ORVADE, filiale dédiée du groupe Veolia, dans le cadre d'un marché d'exploitation, tandis que l'exploitation de l'IME est assurée par la société SETRAD, également filiale du groupe Veolia, sous la forme d'une délégation de service public de type affermage, à échéance concomitante au marché d'exploitation de l'UTOM au 31 octobre 2019.

Le terme de ces deux contrats ainsi que les évolutions réglementaires à venir dans les prochaines années constituent une opportunité pour Orléans Métropole :

Repenser la gestion du service et la moderniser : extension des consignes de tri, minoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), baisse des seuils pour les oxydes d'azote, développement de la valorisation thermique...

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application amènent les collectivités à une nécessaire évolution vers l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022. Pour cela, le centre de tri devra être modernisé pour disposer d'un process de tri adapté à l'extension des consignes de tri.

Il s'agit d'une réflexion menée à l'échelle régionale, avec le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets, par l'éco-organisme nouvellement agréé Citeo et par l'ADEME.

La DSP a été lancée à l'été 2018 pour la phase "candidatures" et fin 2018 pour la phase "offres". L'attribution finale est intervenue à l'été 2019 à la société GEVAL, filiale de Véolia.

En parallèle de ces réflexions, un partenariat a été construit avec 6 collectivités périphériques pour lancer la consultation courant 2018 en groupement.



La constitution de ce groupement s'inscrit dans la logique suivante :

- La volonté partagée d'enrichir ensemble nos territoires de ce partenariat fort pour la prochaine décennie.
- Des enjeux de maîtrise des coûts avec des charges mutualisées et des prix garantis dans la durée.
- La gouvernance publique.

Soit une vision consolidée durablement dans une logique gagnant-gagnant.

Les 7 Collectivités se sont engagées par la signature d'une convention de groupement d'autorités concédantes.

3

LES ACTIONS DE PRÉVENTION *et de communication*



1 382 

personnes sensibilisées
au gaspillage alimentaire

18 143 

familles accompagnées
pour le compostage

114 

tonnes d'objets
détournés vers le réemploi

1. Les actions de prévention

1. Les sujets marquants de l'année

a. Déploiement du service réemploi en déchetterie

Suite à l'expérimentation du service de réemploi "Sauve un Objet" lancée en 2018 sur la déchetterie de Saran, la pertinence de ce projet a été démontrée. Un nouveau marché a ainsi été relancé pour déployer progressivement ce service sur 3 nouvelles déchetteries d'ici 2020 grâce à l'installation de caissons maritimes.

Le premier a été installé sur la déchetterie d'Ingré en octobre 2019.



Local de la déchetterie d'Ingré

Le titulaire du marché reste le groupement réemploi composé de 6 structures de l'ESS déjà actives sur notre territoire : Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1 Terre Actions, la Régie de quartier Respire et la Régie de quartier Aabrasye Développement.

Fonctionnement :

1. La présence renforcée d'agents-valoristes du groupement sur chaque site permet d'augmenter le don d'objets en bon état.
2. Une pesée systématique des objets est réalisée dans le local de réemploi.
3. Les objets sont collectés et livrés aux structures chargées de les tester, les réparer et de les revendre à des prix solidaires.

Résultats 2019 :

114 tonnes d'objets ont été détournées vers le réemploi (Saran : année complète + Ingré à partir d'octobre 2019).

Perspectives 2020

Le maintien du service sur les déchetteries de Saran et d'Ingré et la mise en place du service sur les déchetteries de Saint-Jean-de-Braye au printemps et de Saint-Cyr-en-Val à l'automne.



Promotion par les agents-valoristes du "réflexe réemploi"

b. Bilan de l'expérimentation du compostage de quartier sur Orléans

Deux sites expérimentaux de compostage de quartier avaient été installés à Orléans en septembre 2017 sur le domaine public par la Direction de la Gestion des déchets en réponse aux demandes d'habitants : le premier est situé dans la rue des Chats Ferrés et le second dans le parc Pasteur. Ces sites sont depuis gérés au quotidien par des collectifs d'habitants qui ont été formés au compostage par les conseillers en gestion des déchets.



Après un an d'expérimentation, les résultats sont probants : les sites fonctionnent bien sont propres et ne créent pas de nuisances ; Ils sont bien acceptés par les riverains ; La dimension collective et participative doit être soutenue par la collectivité et la demande citoyenne est grandissante sur ce sujet.



Ainsi, le déploiement à d'autres quartiers est d'ores et déjà programmé en 2020.

2. Les actions en faveur de la réduction des déchets

a. Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Bilan de l'année : **1 382 personnes sensibilisées**
- 24 animations "ma cuisine zéro-gaspi" en structure au cours de l'année :
 - Plusieurs en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'opération "l'énergie et l'alimentation m'étaient comptées".
 - D'autres dans le cadre de la 5^{ème} édition de la semaine du goût zéro-gaspi organisée par Orléans Métropole en octobre 2019. A cette occasion, une nouvelle animation a été créée dans l'esprit d'un "escape game" pour promouvoir les conseils de la cuisine zéro-gaspi et deux conférences interactives ont été proposées : une à destination du grand public et la seconde auprès de 200 collégiens.

b. Compostage de proximité

Pour la première année, Orléans Métropole a participé du 6 au 14 avril 2019 à la Semaine nationale "Tous au compost !" en proposant des animations en partenariat afin de donner de la visibilité sur la gestion des déchets organiques par le compostage notamment.

Partenaires mobilisés :

Collectifs de compostage de la Résidence le Royal (Orléans), Clos de Lorette (Olivet), Parc Pasteur (Orléans), Jardin partagé d'Emmanuel (Orléans), Résidence les Séquoias (Orléans), Loiret Nature Environnement (Orléans), Jardins du Cœur (Saint-Jean-de-Braye), Jardin des Plantes (Orléans), Olivet en Transition (Olivet), ASCA Gare (Saint-Jean-de-Braye), Résidence des Bons Enfants (Orléans), Le Coquelicot (Saint-Hilaire Saint-Mesmin), Jardins Ouvriers et Familiaux de la Mothe au Coq (Saint-Jean-le-Blanc), Rue des Chats Ferrés (Orléans).

Actions proposées et bilan de l'évènement :

Un programme de 17 animations de compostage a été proposé pour accueillir le public sur des sites de compostage très variés de la Métropole (pied d'immeuble, compostage de quartier, centre social, jardin solidaire, jardins partagés, jardins ouvriers).

Chiffres clés

près de **200** personnes ont participé à cet évènement.

c. Opération "J'adopte un composteur"

- **24 ateliers** d'initiation ont été animés en 2 sessions (printemps et automne) par les conseillers en gestion des déchets :
 - Des réunions attendues et toujours bien remplies notamment grâce au dispositif d'inscription par formulaire.
 - En 2019, **393 nouveaux foyers** ont été initiés et équipés, portant à **18 143 familles** accompagnées dans le cadre de cette action de promotion du compostage individuel.
 - Cible atteinte pour détourner les déchets de cuisine : en 2019, 64% des familles nouvellement équipées jetaient leurs déchets de cuisine uniquement dans la poubelle, elles pourront désormais les mettre dans leur composteur.
 - Pour la gestion des déchets de jardin, les nouvelles familles combinent souvent différentes pratiques : tas au fond du jardin, broyage/paillage, compost, brûlage, apport en déchetterie, ramassage par un tiers.
- **Installation de 10 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble** ou en établissement (contre 20 en 2018) portant à 136 le nombre de sites actifs.
- **Suivi des sites déjà équipés** : 17 visites réalisées sur les sites. La question du suivi des sites se pose avec l'augmentation du nombre de site en activité qui nécessiterait le redimensionnement des moyens humains de la direction de la gestion des déchets.
- **Aucun site n'a été supprimé dans l'année suite au passage des conseillers.**
- Au cours de l'année, **30 stands pour la promotion du compostage domestique** ont été tenus par les conseillers en gestion des déchets (hors : compostage de quartier, campagne "J'adopte un composteur", compostage pied d'immeuble et la semaine "Tous au compost !").

d. Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Orléans Métropole a une nouvelle fois participé à la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre 2019** en mobilisant ses moyens sur plusieurs types d'animation :

- Stand d'information sur le compostage
- Conférence sur la réduction des déchets
- Conférence théâtralisée auprès des agents de la collectivité (aller plus loin ?)

Ces actions ont permis de sensibiliser près de 200 personnes.

En parallèle, les acteurs du réemploi ont été invités à ouvrir leurs portes au grand public.

e. Réemploi

Le site internet www.sauve-un-objet.fr (avec sa page Facebook) a fêté fin 2019 ses 2 ans d'existence avec **1 072 comptes créés** depuis sa mise en ligne en novembre 2017. La notoriété du site reste à améliorer.

f. Promotion du "stop pub"

10 400 autocollants

"STOP PUB" ont été diffusés au cours de l'année :

- 62% distribués par la direction de la gestion des déchets (événementiels, kits nouveaux arrivants, accompagnement de relais : agences immobilières, bailleurs).
- 38% mis à disposition à l'accueil des mairies des 22 communes de la Métropole.



La dernière mise à jour des taux d'apposition communaux a été faite en février 2020 et montre que 30% des boîtes à lettres du territoire sont désormais équipées de stop-pub.

g. Lettre mensuelle d'information des acteurs de la réduction des déchets

11 numéros envoyés en 2019 par courrier électronique aux plus de 1 200 destinataires.

Principaux thèmes traités dans les dossiers

- Toujours plus nombreux à s'intéresser à nos déchets
- Le compostage de proximité, une vraie solution pour valoriser les déchets organiques
- Sur le chemin du changement et si l'on commençait par mieux se connaître
- Compostage : pourquoi ? Comment ?

- Réduire les emballages, c'est possible ?
- En route vers des événements générant moins de déchets
- Stop-pub
- Pas de répit pour la chasse au gaspillage alimentaire
- Envie d'agir
- Le sens de la fête

Enquête de satisfaction, 49 répondants

- La lettre remplit en grande majorité ses objectifs : plus de 87% ont répondu que cette lettre d'information permet de s'informer sur les enjeux de la réduction des déchets, de mieux connaître les actions de la Métropole en faveur de la réduction des déchets et de découvrir les initiatives des acteurs locaux.
- Ces informations ont aidé 67% d'entre vous à mettre en place des actions pour réduire les déchets dans des cadres variés : familial, amical, associatif et professionnel. Les personnes engagées le sont dans toutes les sphères de leur vie.

h. Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le travail engagé en 2018 s'est poursuivi en 2019 par l'organisation de 3 ateliers thématiques sur les sujets identifiés comme prioritaires par la Commission d'Elaboration et de suivi du plan (CCES) :

- Anti-gaspillage alimentaire
- Réduction des biodéchets
- Prolonger la vie des objets

Ces rencontres ont permis d'enrichir le diagnostic de territoire et de définir un nouveau plan d'actions pour 6 ans. La CCES s'est réunie 1 fois pour acter ces travaux. En raison du calendrier électoral, la consultation de la population sur le projet de plan a été reportée en 2020. Les travaux reprendront après les élections municipales.

2. La gestion de la qualité

Service de proximité par excellence, la gestion des déchets des habitants de la métropole d'Orléans est au cœur de l'action de la collectivité. C'est pourquoi, la direction Gestion des déchets dispose d'un outil de gestion des demandes, anomalies et réclamations s'inscrivant dans une véritable démarche Qualité.

Le service info qualité déchets est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.



Les usagers peuvent se renseigner au standard centralisé, déposer leurs demandes sur une boîte mail dédiée ou remplir l'un des formulaires en ligne disponibles sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr

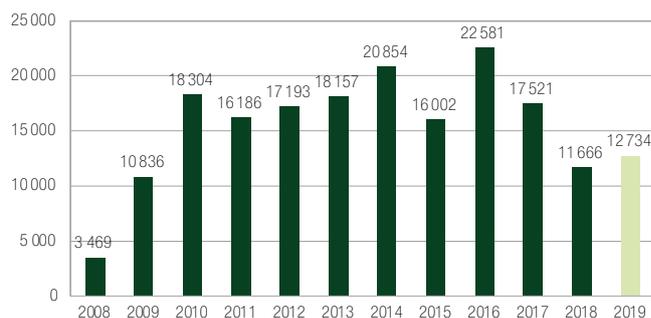
La traçabilité informatique s'effectue via un support informatique SIQUAL (Système d'Information Qualité).

Toutes les demandes sont enregistrées pour être traitées puis analysées. L'objectif est de répondre immédiatement à l'utilisateur (principalement les réclamations simples ou demandes d'information).

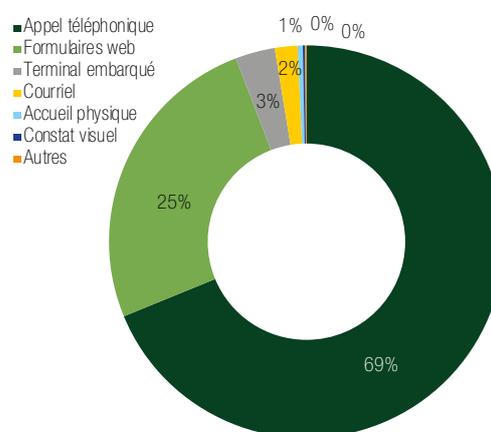
Dans le cas inverse, les questions nécessitant une instruction sont basculées informatiquement vers les interlocuteurs appropriés de la direction ; ceux-ci engagent des actions correctives également tracées dans le même outil informatique.

L'analyse de ces actions correctives doit participer à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue du service public.

Sur l'année 2019, **12 734 demandes** ont été enregistrées dans l'outil informatique SIQUAL, soit **une augmentation de 9%**.



Les appels téléphoniques ont diminué de 18,1%, les autres modes d'enregistrements sont également en baisse.



L'appel téléphonique reste le principal mode de communication (69 %) de l'utilisateur vers les services; cependant, les formulaires en ligne permettent également de traiter 25% des demandes des habitants et de porter leur demande ou réclamation 7 jours/7 et 24h/24h. Ce mode de communication devrait augmenter dans les prochaines années afin de répondre au mieux aux habitants et développer des formulaires dynamiques connectés avec nos applicatifs métiers.



4

LA PRÉ-COLLECTE et la collecte des déchets



9 211 
bacs distribués

1 004 
colonnes de tri à disposition

185 
secteurs de collecte

130 
bornes textiles

I. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants associés :

- **La collecte en porte-à-porte** : La majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs transparents logotypés sur l'intra-mail orléanais pour les déchets recyclables).
- **La collecte en apport volontaire** et points de proximité (enterrés ou aériens).

1.1 Les bacs individuels

Toutes les communes sont dotées de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables. Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

1.1.1 Les moyens internes mobilisés

La Direction gestion des déchets dispose d'une équipe en régie constituée d'opérateurs dont les missions sont les suivantes : la distribution et la réparation des bacs, la distribution des sacs de ramassage des déchets verts, le démontage et le stockage des vieux bacs, le déchargement des poids lourds pour le stock de la plateforme, la distribution des bacs pour les habitats collectifs et autres bâtiments.

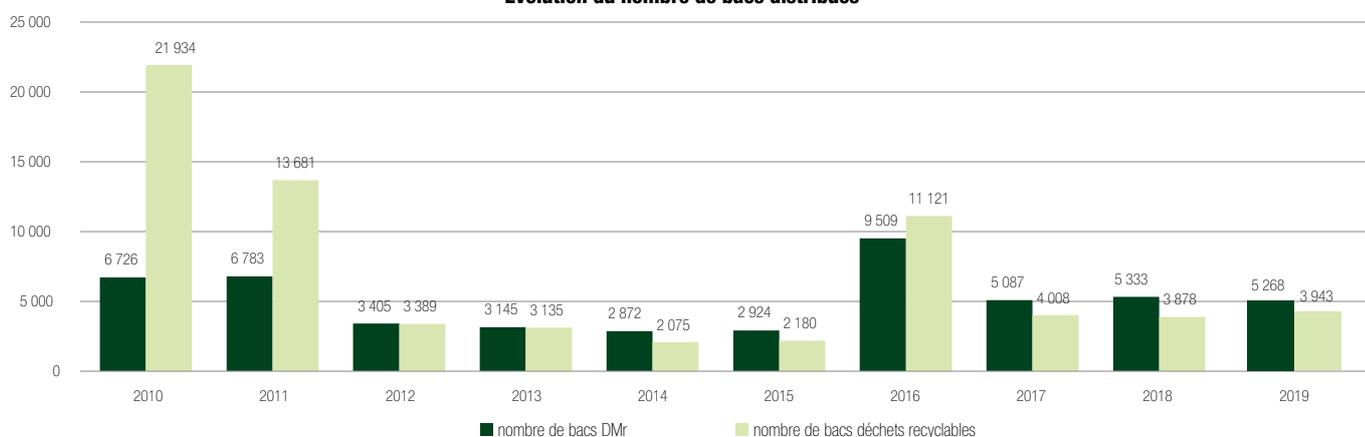
Sur l'année 2019, **3 953 bacs ont été recyclés** pour une recette de 9 830,17 € et **87 864 sacs pour la collecte des déchets verts** ont été distribués.

4 agents composent l'équipe et ont réalisé **12 082 interventions**.



1.1.2 Le parc de bacs roulants

Évolution du nombre de bacs distribués



Les grandes quantités de bacs distribuées en 2010 et 2011 correspondent à la mise en œuvre du précédent projet de réorganisation des collectes, notamment avec le développement du tri en porte-à-porte.

Sur l'année 2016, le nombre de bacs distribués est également très important, en lien avec la réorganisation des collectes et la réduction des fréquences de ramassage.

1.2 Les colonnes d'apport volontaire

1.2.1 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'apport volontaire est constitué de colonnes pour les 3 flux : déchets ménagers résiduels, déchets recyclables et verre.

1.2.1.1 Les colonnes enterrées

Elles ont été implantées pour le flux des déchets ménagers résiduels dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs, systématiquement accompagnées de colonnes enterrées pour les déchets recyclables.

Dans le cadre du projet d'agglomération 2014-2020, il a été acté la poursuite du développement de ce type d'équipements en se limitant aux projets liés aux habitats collectifs en cours de réalisation.

Lorsque la collecte du tri sélectif a été mis en place en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, le choix a été fait de maintenir certaines colonnes aériennes des déchets recyclables pour les sites ne pouvant pas être équipés de bacs (immeubles ne disposant pas de l'espace suffisant pour recevoir des bacs complémentaires...).



1.2.1.2 Le parc de colonnes aériennes et enterrées

Au total, sur l'ensemble du territoire, 1 004 colonnes sont à disposition des usagers afin de favoriser le geste de tri : 588 pour le verre, 241 pour les déchets recyclables et 175 pour les déchets ménagers résiduels.

Chiffres clés

1 004

colonnes, soit -2%
par rapport à 2018



1.2.2 Les moyens internes pour l'entretien des colonnes d'apport volontaire

1.2.2.1 Lavage et nettoyage

La prestation d'entretien courant des points d'apport volontaire est assurée par la régie.

Le service consiste à vider régulièrement les corbeilles des points d'apport volontaire, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

La régie a repris la prestation de lavage des colonnes enterrées en 2018.

Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes enterrées de déchets ménagers résiduels. Pour cela, la régie est équipée de :

- **1 laveuse haute pression** pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées.
- **2 laveuses haute pression** pour le lavage extérieur des colonnes aériennes et enterrées.
- **6 fourgons de nettoyage** pour le sol (corbeilles, étiquettes, dépôts sauvages).

7 agents sont mobilisés pour le nettoyage, 2 pour le lavage et nettoyage et 2 pour le lavage des colonnes enterrées. Au total, une équipe de **11 chauffeurs nettoyeurs** travaillent en double poste (1 chauffeur par tournée).

1.2.2.2 Focus sur les dépôts sauvages

Concernant les dépôts sauvages autour des PAV, **6 tournées sont réalisées chaque jour**, avec une moyenne de 227 points d'apport volontaire par jour. **Une collecte est réalisée 2 fois par semaine** sur les points d'apport volontaire des 22 communes (centre-ville d'Orléans, collecte réalisée 3 fois par semaine). Les équipes effectuent également le nettoyage des bacs sur les points de regroupement.

Les quantités prises en charge par les services :

- Distribution des bacs : **1 018 m³ de déchets non dangereux, 39 kg de déchets dangereux et 135 DEEE.**
- Nettoyage des points d'apport volontaire : **1 668 m³ de déchets non dangereux, 207 kg de déchets dangereux et 221 DEEE.**



II. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 L'organisation des collectes

2.1.1 Les modes de collecte

Les collectes des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables sont effectuées en porte-à-porte sur l'ensemble des communes d'Orléans Métropole. Quelques points de regroupement sont mis en place sur certaines zones de l'hyper centre-ville d'Orléans ou certaines voies et impasses, inaccessibles aux véhicules de collecte et dans l'habitat collectif, pour pallier au problème de remisage des bacs. **Certaines zones d'habitat collectif sont équipées de points de collecte enterrés.**

Pour les flux de déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables, deux modes de collecte (porte à porte et apport volontaire) coexistent sans toutefois se superposer sur l'ensemble du territoire. La collecte du verre se fait intégralement en apport volontaire via des bornes enterrées ou aériennes

2.1.2 La fréquence de collecte

La réorganisation des collectes en place mi 2016 a permis d'ajuster les fréquences au plus près des besoins des habitants en tenant compte du taux de présentation des bacs et de leurs taux de remplissage, de la typologie des habitats et de la capacité des habitats collectifs à remiser les bacs. En lien avec les évolutions démographiques, certaines tournées de collecte ont dû être redimensionnées en 2018. Ces évolutions demeurent toutefois à la marge et les équilibres "régie /prestataire de collecte" restent globalement identiques à 2017.

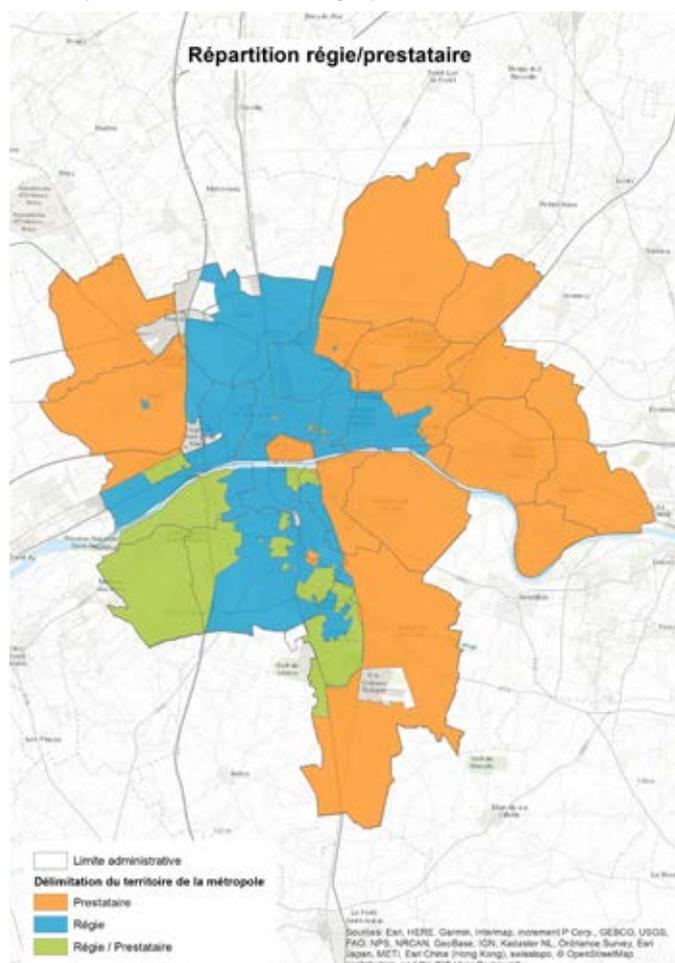
2.1.2.1 Collecte en porte-à-porte

TYPE D'HABITAT	FRÉQUENCE DE COLLECTE DMR	NOMBRE D'HABITANTS	% DE LA POPULATION GLOBALE
Habitat pavillonnaire	C1	186 067	65 %
Habitat verticale dense	C2	68 702	24 %
Habitat vertical dense	C3	17 175	6 %
Centre-ville	C4	5 725	2 %

TYPE D'HABITAT	FRÉQUENCE DE COLLECTE DE DÉCHETS RECYCLABLES	NOMBRE D'HABITANTS	% DE LA POPULATION GLOBALE
Habitat pavillonnaire	C0,5	187 785	65,6 %
Habitat verticale dense	C1	89 026	31,1 %

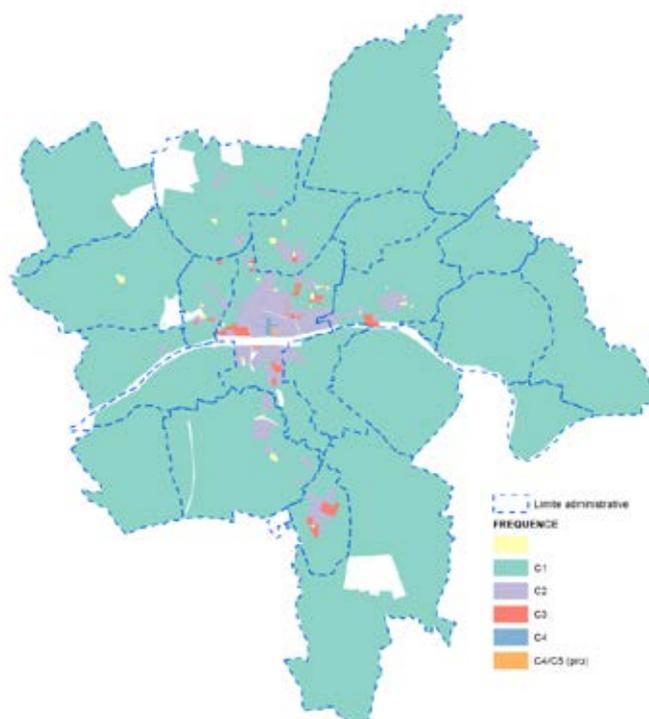
C0,5 : tous les 15 jours ; C1 : 1 fois / semaine ; C2 : 2 fois / semaine ; C3 : 3 fois / semaine ; C5 : 5 fois / semaine

La répartition des collectes entre la régie et le prestataire est représentée sur la cartographie suivante :

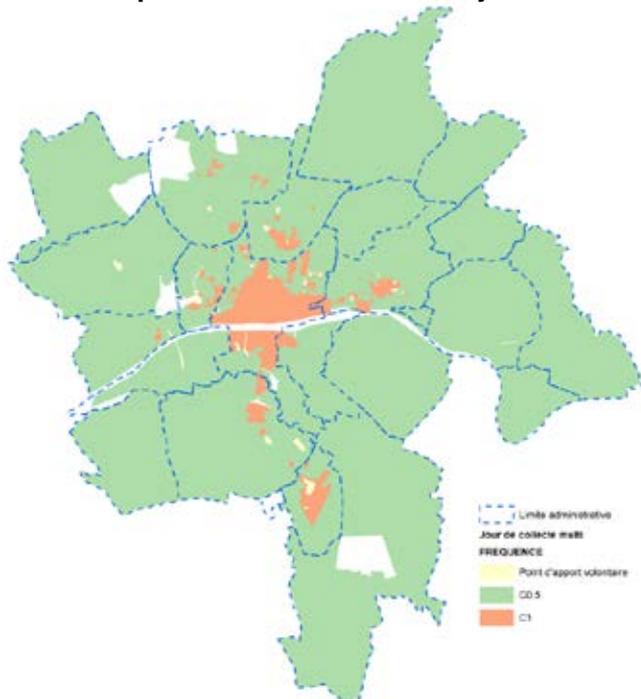


Par ailleurs, vous trouverez dans le chapitre VI L'administratif et le financier le tableau récapitulatif des marchés publics de la compétence.

Les fréquences de collecte pour déchets ménagers résiduels



Les fréquences de collecte des déchets recyclables



2.1.2.2 La collecte en apport volontaire

FRÉQUENCE DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Variable en fonction du remplissage des colonnes, allant d'une à quatre collectes par mois.

FLUX	NOMBRE D'HABITANTS	% DE LA POPULATION GLOBALE
DMR	8 588	3 %
Déchets recyclables	9 303	3,25 %
Verre	286 257	100 %

2.2 La répartition régie-prestataire

La régie réalise plus de 60 % des tournées de collecte réalisées en porte-à-porte. Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation.

Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques ainsi que l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche).

La régie effectue la totalité de la collecte en apport volontaire sur les espaces publics.

2.2.1 La régie

2.2.1.1 Les sites d'exploitation

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur 2 sites d'exploitation : une au nord sur la commune de Saran et une au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Chacun des 2 sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site sud.

2.2.1.2 Le matériel de collecte et la garage mécanique

Sur l'année 2019 :

- Réforme de 2 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) et acquisition de 2 BOM (cabine surbaissée et lève-conteneurs électrique)
- Acquisition d'un camion grue

Particularité mécanique de tous les nouveaux véhicules lourds : boîte de vitesses à embrayage robotisé qui permet la réduction de la consommation de gasoil jusqu'à 25%.

Addition des carburants distribués sur site : diminution de 6% des consommations de carburant et diminution significative des émissions de particules en plus des normes Euro VI.

2.2.1.3 L'organisation des collectes

Les collectes s'effectuent en double poste.

2.2.1.4 Les circuits de collecte en porte-à-porte en 2019

Stabilisées depuis le début 2018, ce sont **115 tournées hebdomadaires** qui sont assurées par la régie pour la collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables.

2.2.1.5 Les effectifs dédiés à la collecte en porte-à-porte

79 agents inscrits au tableau des effectifs (surnombre compris) sont chargés de la collecte des 23 tournées quotidiennes : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La Direction gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion afin de compléter ses effectifs en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public "étudiants") vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

Pour l'année 2019, voici les chiffres de recours à l'intérim pour la régie de collecte :

- 2 410 jours de mise à disposition de ripeurs
- Nombre de salariés mobilisés au moins 1 jour : 54 salariés
- Volume horaire : 15 665 heures (en progression de 12%)
- Coûts : 315 118,94 €

2.2.1.6 Les effectifs dédiés à la collecte en apport volontaire

4 agents sont dédiés à la collecte en apport volontaire pour **18 tournées hebdomadaires**.

3 autres agents sont dévolus à la maintenance des équipements aériens et enterrés ainsi qu'aux mouvements et transferts de caissons. En cas d'imprévus, ils sont amenés à compléter l'équipe de collecte. Le recours à l'intérim sur ce type de poste est en effet très complexe, au vu de la technicité du métier.

2.2.2 Les prestataires privés

2.2.2.1 La collecte des DMR, déchets recyclables et cartons

Les chiffres pour l'année 2019 : Le prestataire réalise **des prestations en porte-à-porte** sur les communes périphériques et l'intra-mail orléanais.

- 70 tournées assurées par semaine
- 1 chauffeur et 1 ripeur le plus souvent sur les tournées
- 4 Equivalent Temps Plein en encadrement
- 2 accidents du travail avec arrêt sur 2019

Les véhicules utilisés sont des Bennes à Ordures Ménagères avec lève conteneurs automatique double chaises, d'un âge moyen de 8 ans.



	PRESTATAIRE			
	DMR	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS DES PROFESSIONNELS EN CENTRE-VILLE	TOTAL
fréquence de collecte	C1, C2, C4 et C5	C1 sur CV Orléans et C0,5 sur reste	C3	
nombre de tournées par semaine	43	22	5	70
population desservie	100 000 habitants	100 000 habitants	Centre ville d'Orléans	
tonnage collecté	18 421	4 413	384	23 218
PERSONNEL	DMR	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS DES PROFESSIONNELS EN CENTRE-VILLE	TOTAL
nombre de chauffeurs et ripeurs par tournée	1 chauffeur + 1 ripeur	1 chauffeur + 1 ripeur	1 chauffeur + 2 ripeurs	
nombre de chauffeurs et ripeurs	21,5	10,6	1,0	33,1
nombre de personnes en encadrement	2,6	1,2	0,2	4,0
âge moyen du personnel	42 ans	42 ans	42 ans	42 ans
qualification	Ouvriers/agent de maîtrise /cadre	Ouvriers/agent de maîtrise /cadre	Ouvriers/agent de maîtrise /cadre	
coûts horaires	38,3	38,3	38,3	
Recours à l'interim				
nombre de jours	839	415	37	1292
coûts en €	127 997	63 297	5 705	197 000
nombre de salariés	11,0	5,5	0,5	17,0
heures	5 991	2 962	267	9 220
ETP	3,3	1,6	0,1	5,1
ETP = équivalent temps plein				
ETP Chauffeur	8,4	4,2	0,4	13
ETP Ripeur	9,7	4,8	0,4	15
Total	18,2	9,0	0,8	28,0
ETP Encadrement	2,6	1,2	0,2	4,0
MATÉRIEL				
heures d'utilisation des véhicules	13 627	6 739	607	20 974
nombre de kms parcourus	139 046	71 667	7 975	218 688
consommation de gasoil (litres)	125 319	61 974	5 585	192 878
benne à Ordures Ménagères 20 m ³	6,0	3,0	0,0	9,0
benne à Ordures Ménagères 14 m ³	1,3	0,6	0,1	2,0
benne à Ordures Ménagères 7 m ³	1,9	1,0	0,1	3,0
Total	9,3	4,6	0,1	14,0
âge moyen des bennes	8 ans	8 ans	8 ans	
"lève conteneurs automatique double chaises..."	"lève conteneurs automatique double chaises"	"lève conteneurs automatique double chaises"	"lève conteneurs automatique double chaises"	
SÉCURITÉ				
accidents du travail	voir onglet AT	voir onglet AT	voir onglet AT	
arrêts maladie	376 jours Maladie	186 jours maladie	17 jours maladie	579 jours maladie

Chiffres clés

218 700

kms parcourus

37

agents mobilisés

2.2.2.2 La collecte des cartons des professionnels

Septembre 2010 a vu la mise en place d'une collecte de cartons pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de **1 à 3 fois par semaine** selon les rues.

Fin décembre 2019, ce service comptait **877 inscrits**, soit environ 50 % des 1 800 professionnels potentiels pour **384 tonnes de cartons collectées**.

2.2.2.3 La collecte des encombrants

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte est réalisée **1 fois par an** sur l'ensemble du territoire. Elle s'effectue en benne compactrice et les déchets sont donc principalement broyés puis incinérés à l'UTOM.

Le marché définit une prestation spécifique pour les bailleurs, sur rendez-vous, et de 1 à 2 fois dans l'année sur les communes comprenant des zones urbaines sensibles (ZUS).

La campagne de collecte des particuliers s'est déroulée du 26 mars au 10 décembre 2019.

Pendant la campagne 2019, il y a eu des refus sur 146 adresses (pneus, amiante, batteries, bouteilles de gaz...). À chaque refus, le personnel du prestataire scotche les déchets refusés et dépose un flyer dans la boîte aux lettres pour en aviser le riverain.

La collecte a mobilisé **2 chauffeurs et 4 agents** de collecte et **3 véhicules et 2 fourgons** pour les petites rues du centre-ville d'Orléans.

14 442 kilomètres ont été parcourus pour un total de 1 668 heures.



2.2.2.3 Expérimentation d'une collecte des encombrants sur demande

De nouvelles modalités de collecte des encombrants font l'objet d'une expérimentation depuis mars 2019 en lien avec des entreprises d'insertion qui réalisent ces prestations. En substitution des collectes annuelles, une collecte sur demande proposée aux particuliers a ainsi été testée sur trois secteurs représentant environ 13 % des foyers de la Métropole :

- Orléans Intra-mail
- Orléans Quartier Dunois/Madeleine
- Olivet sur la partie au Nord du Loiret

Les foyers de ces secteurs peuvent bénéficier de ce service sur simple appel téléphonique au numéro dédié ou en remplissant le formulaire sur le site internet d'Orléans Métropole. Un jour d'enlèvement sera convenu avec la direction gestion des déchets. Les encombrants déclarés au préalable seront déposés la veille de la date convenue au droit de leur domicile. Les mêmes restrictions que celles existant pour la collecte classique s'appliquent concernant les produits toxiques, les déchets de chantiers, les ordures ménagères ou les végétaux qui ne peuvent pas faire l'objet de ce service. L'électroménager y est par contre accepté.

Les enjeux de cette proposition de service sont divers :

- Accroître le réemploi et le recyclage des encombrants, le contact direct avec l'usager permettant la promotion des autres dispositifs et notamment des filières de réemploi présentes sur le territoire.
- Réduire les tonnages incinérés et libérer ainsi une capacité d'incinération équivalente potentiellement commercialisable à l'UTOM.
- Réduire les dépôts sauvages.

1 782 demandes ont été traitées en 2019 dont 26 % réorientées vers des dispositifs plus pertinents en accord avec les demandeurs.

Une collecte a été programmée sur 1 280 adresses avec en moyenne 15% des adresses sans dépôts présents à l'arrivée des équipes. Cette collecte préalable par des particuliers montre que certains produits ainsi présentés auraient encore pu être orientés par les demandeurs vers d'autres dispositifs.

Chaque dépôt collecté représente une moyenne de 96 kg soit un tonnage estimé sur l'année de 103 T.

Cette première période expérimentale permet de mesurer le coût de collecte de cette prestation à 700 € TTC/T collectée. Pour rappel, la collecte annuelle classique s'établit autour de 163 € TTC/T.

La poursuite de cette expérimentation sur le même périmètre au premier semestre 2020 devrait permettre la consolidation de ces données et déterminer les décisions quant à la pérennisation et le développement éventuel de ce service.

2.2.2.4 La collecte des végétaux en porte-à-porte

La collecte est réalisée dans le cadre d'un marché d'insertion par un groupement de 5 structures : Aabraysie Développement, Le Tremplin, Orléans Insertion Emploi, Val Espoir, Respire.

Le service gratuit de collecte est organisé tous les 15 jours du 15 avril au 30 novembre 2019.

Il est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite.

La collecte peut comprendre jusqu'à 3 sacs de 100 litres (sacs fournis par Orléans Métropole) et 2 fagots de branchages à chaque collecte.

- A fin 2019, il a été comptabilisé **3 733 inscrits** soit une évolution de - 5,3% par rapport à l'année 2018.
- **522 tonnes ont été collectées en 2019**, soit une progression de 5,5% par rapport à 2018.

73 242 sacs et 8 404 fagots collectés ont été apportés sur la plateforme de compostage.

Pour répondre au niveau d'utilisation du service, des évolutions seront apportées en 2020 : période élargie du 1er avril à fin novembre avec une fréquence mensuelle sur les mois de juillet et août.



2.2.2.5 La collecte des textiles

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole et, à fin 2019, on comptait **130 bornes collectées par Le Tremplin**.

La collecte des textiles s'inscrit dans un contexte particulier. Orléans Métropole a souhaité poursuivre son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.

Le tri du textile est une filière qui se veut vertueuse avec une collecte en apport volontaire par l'association d'insertion locale Le Tremplin basée à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, le tri, la revente en boutique solidaire d'une partie des textiles.

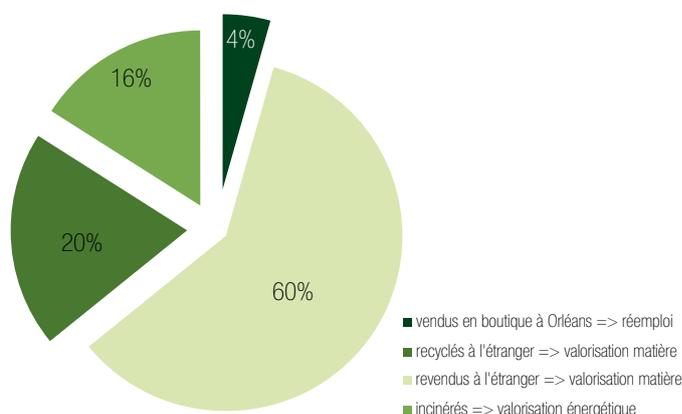
A la fin de l'année 2019, le tri du textile a permis l'emploi direct de **24 personnes** : 6 agents à la collecte, 10 au tri, 8 à la revente (boutique solidaire) et 9 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et au fonctionnement de la structure.

130 bornes sont implantées sur le territoire :

- 17 bornes en déchetteries
- 8 bornes sur le domaine privé
- 105 bornes sur le domaine public

Le projet d'Agglo mentionnait 165 points de collecte et 1 000 tonnes d'ici 2020. L'objectif de maillage reste encore à parfaire sur certaines communes. Les principaux objectifs sont donc le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants et le soutien de l'emploi local.

Devenir des textiles



La Métropole développe en outre la promotion sur son territoire, avec le prêt de bornes sur les vides greniers communaux ou encore dans le cadre d'un Défi textiles organisé auprès des écoles du territoire (6 tonnes récoltées).

5

VALORISATION et traitement des déchets



101 916 
tonnes incinérées
& valorisées énergétiquement

18 190 
tonnes de déchets recyclées

15 012 
tonnes de déchets
municipaux traités

58 426 
tonnes déposées
en déchetteries/Végé'tri

I. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :

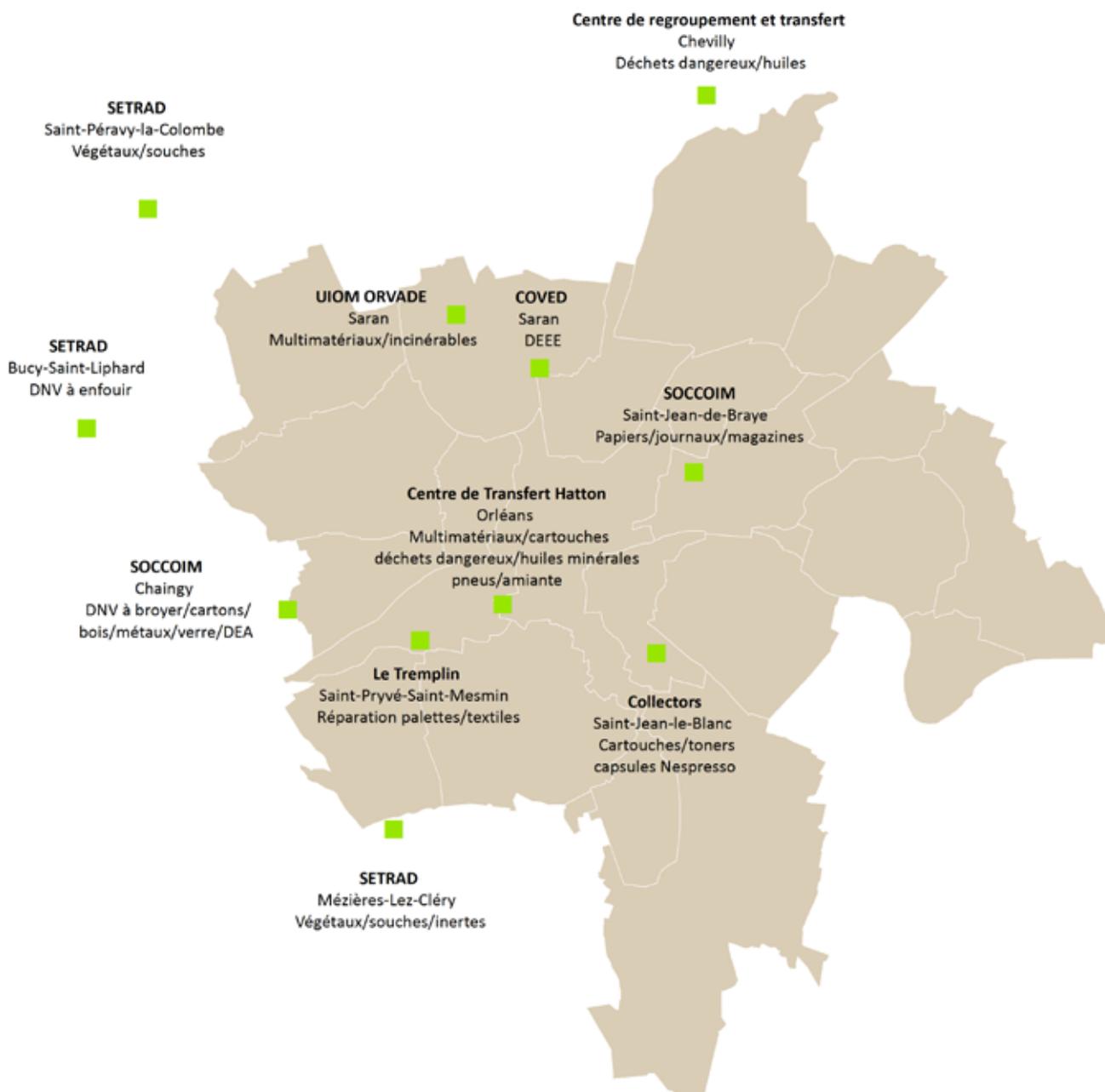
1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) centre de traitement multi-filières, composé de :

- l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- le centre de tri des collectes de tri sélectif (multimatériaux) et l'unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers issus du process d'incinération (résidus de combustion => environ 10% du volume des ordures ménagères incinérées et entre 20 % et 25 % de leur poids).

6 déchetteries

4 végé'tri

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire



Les exutoires relatifs au traitement des déchets des services municipaux ne sont pas mentionnés sur cette carte.

II. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- **Mise en service en 1995, réhabilité en 2012.**
- **Capacité réglementaire de traitement :** 115 000 tonnes/an d'ordures ménagères et 4 000 tonnes/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération :** 7 tonnes/heure à PCI 2 000 Kcal/Kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.
- **Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation** d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an => électricité en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.

UN CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

- **Mise en service en 1995**
- **Capacité de tri :** 13 354 tonnes/an en 2 postes
- **Capacité réglementaire du centre de tri :** 22 000 tonnes/an permettant ainsi d'ouvrir un troisième poste.

UNE INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- **Mise en service le 1^{er} décembre 2010**, à proximité immédiate de l'UTOM
- **Capacité de 25 000 tonnes/an** de mâchefers bruts
- **Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux** extraits des mâchefers confiées au fermier (DSP de type affermage)

Les installations en photos :



Centre de Tri des Collectes Sélectives (CTCS)



Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)



Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

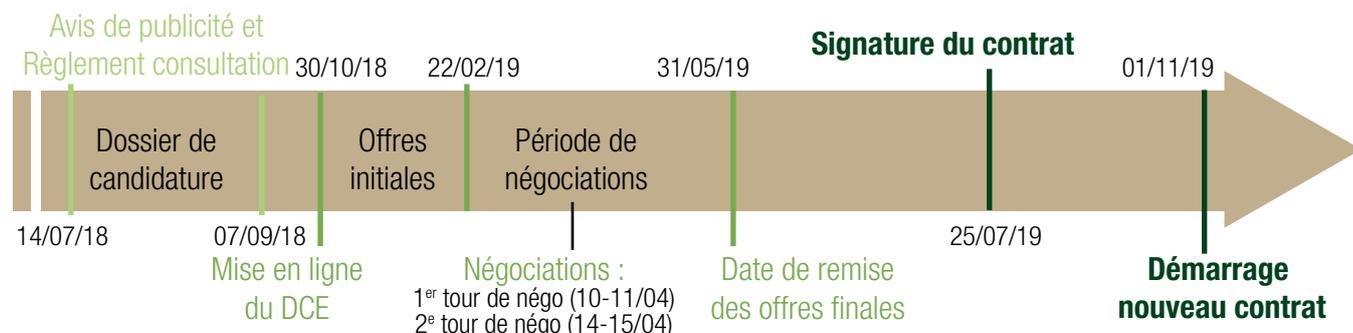


2.1 Les éléments marquants des équipements de l'UTOM

> Renouvellement du contrat d'exploitation

Le marché d'exploitation de l'UTOM (UVE et Centre de tri) ainsi que la DSP de la plate-forme de maturation des mâchefers sont arrivés à échéance au 31/10/2019.

Ainsi, l'année 2019 a été consacrée au renouvellement du contrat sous forme d'une "Concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et du centre de tri". Cette concession comprend également l'exploitation de la plate-forme de maturation des mâchefers.



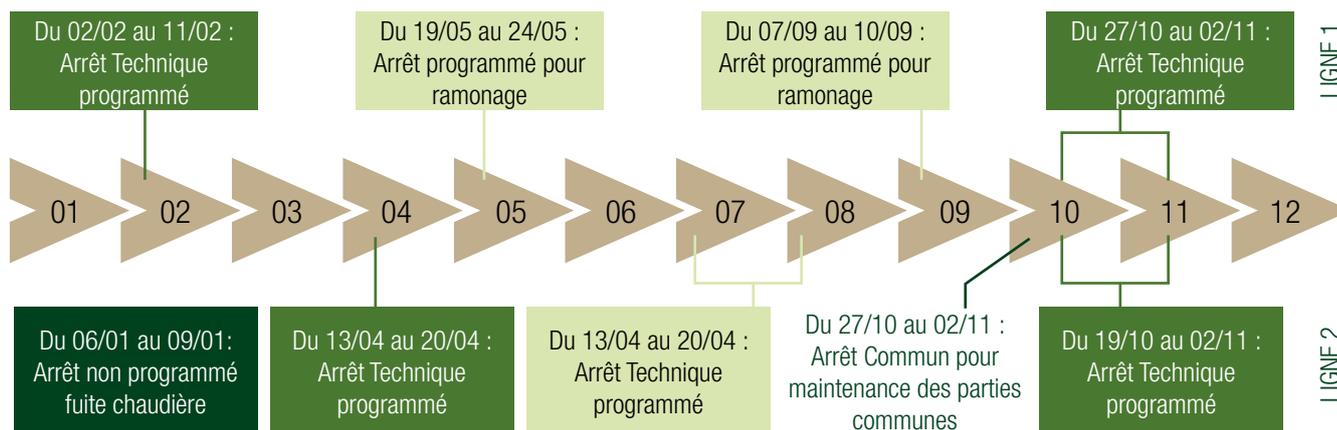
> Sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

En 2019, l'UVE n'a fait l'objet d'aucune grosse modification ou travaux important, mais des arrêts importants liés à l'entretien ou la réparation des fours ont été effectués :

10 jours d'arrêt programmés sur la ligne 1 et 7 et sur la ligne 2 pour ramonage ;

- **2 arrêts techniques** dont 1 arrêt commun des 2 lignes pendant 7 jours (contre 3 jours en 2018) ont été effectués :
 - Importants travaux de réfection des murs de l'intérieur des fours
 - Remplacement de l'intégralité des manches des filtres à manche
 - Remplacement de la totalité de la passerelle du silo de récupération des cendres pendant l'arrêt commun
- **1 seul arrêt non programmé** a eu lieu en raison d'une fuite sur l'ensemble des 2 lignes au lieu de 4 en 2018.

PCI = Déchets autres + incinérables des déchetteries et des services communaux + refus de tri). Ce sont des déchets dits "secs" à fort pouvoir calorifique. L'augmentation du PCI des déchets entrants ces dernières années entraîne des dégradations plus importantes au niveau de l'ensemble four/chaudière.



> Sur le centre de tri

- L'année 2019 a été particulièrement marquée par la survenue d'un accident mortel d'un agent de maintenance lors d'une intervention sur le tapis de retour des refus de tri vers l'incinération. L'enquête est toujours en cours actuellement. Depuis l'accident, l'exploitant revoit ses pratiques d'intervention et est toujours en cours de mise à jour de ses procédures d'intervention, tant sur le centre de tri que sur l'UVE et la plate-forme de mâchefers. Un renforcement des formations des nouveaux agents ainsi que leur accompagnement est également mis en place. Une mise à jour de la conformité sécurité des équipements est également à prévoir sur l'année 2020.
- Le centre de tri n'a fait l'objet d'aucune modification majeure.

2.2 Les quantités traitées et le fonctionnement des équipements

2.2.1 L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

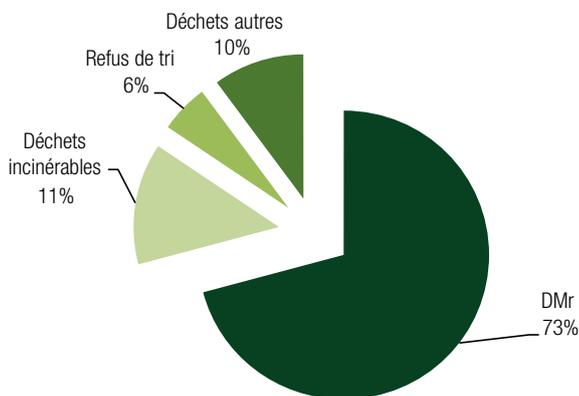
Quantités entrantes sur l'UVE

Les tonnages indiqués dans ce tableau correspondent aux tonnages traités à l'UTOM.

Déchets	Année	2017	2018	2019	2019 Proportion	Évolution 2018-2019
Déchets incinérés d'Orléans Métropole		78 607 t	76 966 t	73 292 t		
DMr d'Orléans Métropole		64 172 t	64 732 t	64 388 t	63,43%	-0,5%
Déchets incinérables des déchetteries		5 854 t	5 617 t	5 768 t	5,68%	2,7%
Déchets valorisés des déchetteries		8 581 t	6 618 t	3 136 t	3,09%	-52,6%
Déchets municipaux		2 081 t	2 368 t	2 635 t		
Déchets incinérables des communes		1 583 t	1 692 t	1 773 t	1,75%	4,8%
Déchets valorisés des communes		498 t	676 t	861 t	0,85%	27,5%
Déchets extérieurs soumis à facturation		17 631 t	18 779 t	16 727 t		
DMr CC des Terres du Val de Loire		9 226 t	10 360 t	9 816 t	9,67%	-5,2%
DAE		8 405 t	8 419 t	6 910 t	6,81%	-17,9%
Refus de tri		3 471 t	5 813 t	6 114 t		
Refus de tri d'Orléans Métropole		2 412 t	3 136 t	3 259 t	3,21%	3,9%
Refus de tri CC des Terres du Val de Loire		273 t	303 t	381 t	0,38%	25,9%
Refus de tri du Sictom de Chateaufort		787 t	829 t	903 t	0,89%	8,8%
Refus de tri de Carenne		275 t	1 544 t	1 571 t	1,55%	1,7%
Déchets soumis à redevance		5 211 t	3 317 t	2 749 t		
Apports extérieurs		2 781 t	874 t	0 t	0,00%	-100,0%
DASRI		2 374 t	2 414 t	2 694 t	2,65%	11,6%
Déchets confidentiels		56 t	29 t	55 t	0,05%	89,1%
Quantité entrante + refus estimés		107 001 t	107 243 t	101 516 t	100,00%	-5,3%
Imprécision du grappin + Effet de fosse de stockage		1 034 t	-401 t	400 t		-199,6%
Quantité incinérée selon pesée au grappin		108 035 t	106 842 t	101 916 t		-4,6%

Évolution des flux incinérés

Répartition des entrants à l'UVE par type de flux



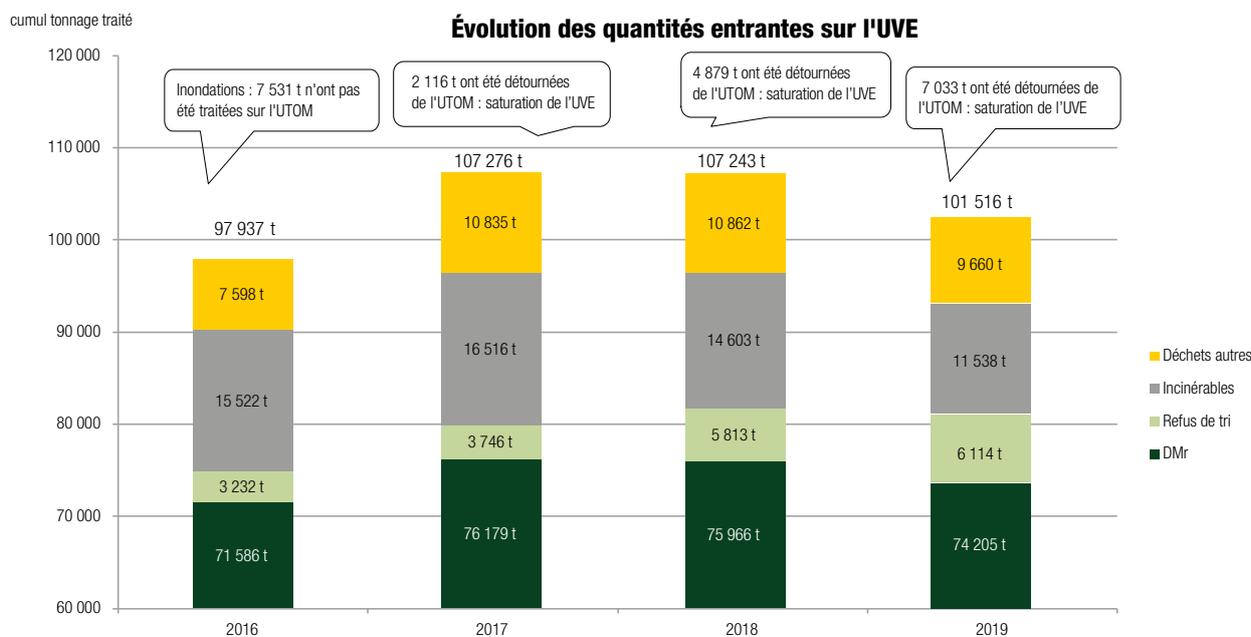
Plus de 27% du flux entrant sont constitués par des déchets à fort pouvoir calorifique (PCI = Déchets autres + incinérables des déchetteries et des services

communaux + refus de tri). Ce sont des déchets dits "secs". Ils représentent plus de 31% des tonnages collectés.

En effet, les fours de l'UVE ne sont pas conçus pour incinérer ce type de déchets. Ils sont prévus pour un fonctionnement normal à 2 000 Kcal/Kg. Actuellement, ils fonctionnent à une moyenne de 2 400 Kcal/Kg. Ceci a pour conséquences :

- **La saturation de la capacité des fours :** l'exploitant ne pouvant pas incinérer autant de DMr que de déchets à fort PCI.
- **La fragilisation des installations :** arrêts non programmés plus fréquents.
- **Des arrêts techniques plus lourds** (travaux plus importants au niveau des fours et chaudières).
- **Une consommation plus importante de produits de traitement des fumées et donc une augmentation de la production de REFIOM et cendres.**

> L'exploitant a dû procéder à des détournements



Quantités entrantes / quantités incinérées

Le total des quantités incinérées en 2019 est inférieur à celui de 2018 et 2017 soit 101 916 tonnes en 2019 (moyennant les imprécisions du grappin et les effets de fosse) contre 106 842 tonnes en 2018 (-4,6 %). Le tonnage entrant est lui aussi en baisse par rapport à 2018 (-5,3 %).

Détournements

En 2019, 7 033 tonnes ont été détournées principalement en incinération (contre 4 879 tonnes en 2018) :

- 4 770 tonnes vers l'incinérateur d'Arrabloy
- 2 263 tonnes en enfouissement

Fonctionnement de l'UVE

- **Augmentation du temps de fonctionnement** : 16 194 heures (+1,35% en 2018)
- **Augmentation du taux de disponibilité** : 92,54% (contre 91,31% en 2018)
- **Baisse du rendement** : 6,29 t/h (contre 6,69 t/h en 2018, soit -5,99%) qui s'explique par l'augmentation du PCI et se traduit par la baisse du tonnage incinéré

2.2.2. Le centre de tri

Quantités entrantes sur le centre de tri

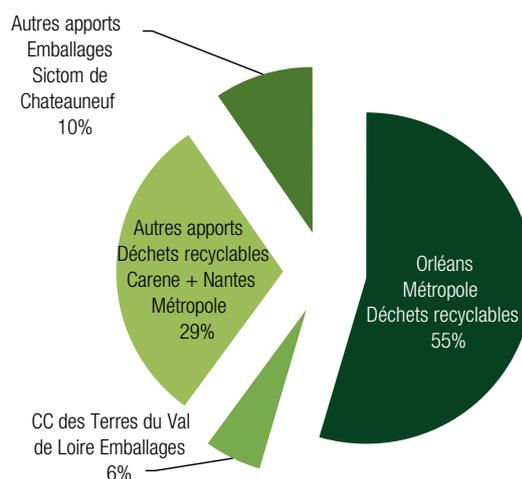
Collectivités	Flux	Année	2017	2018	2019	2019 Proportion	Évolution 2018-2019
Orléans Métropole	Déchets recyclables		12 626 t	12 477 t	12 305 t	55,1%	-1,4%
CC des Terres du Val de Loire	Emballages		1 178 t	1 258 t	1 293 t	5,8%	2,8%
Autres apports	Déchets recyclables Carene + Nantes Métropole		1 559 t	6 956 t	6 402 t	28,7%	-8,0%
	Emballages Sictom de Châteauneuf		2 055 t	2 191 t	2 335 t	10,5%	6,6%
Total des réceptions			17 418 t	22 882 t	22 336 t	100,0%	
Quantités triées (avec pondération des stocks)			18 388 t	22 948 t	22 265 t		

La quantité de déchets recyclables réceptionnés sur le centre de tri de l'UTOM en 2019 a diminué de -3,74% par rapport à 2018 en lien avec l'arrêt des apports de déchets recyclables de la Carene dont le centre de tri a rouvert fin 2019 après les travaux de reconstruction.

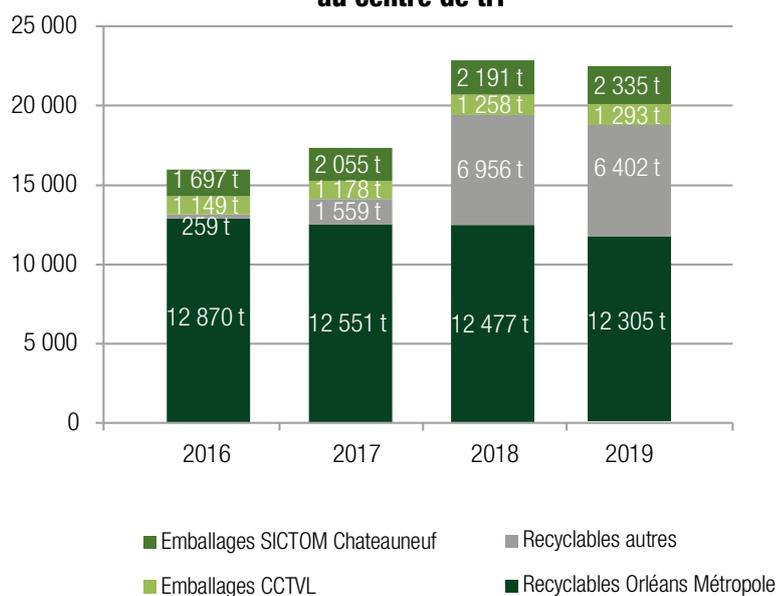
Les recyclables collectés sur le territoire des 22 communes d'Orléans Métropole auxquels il faut ajouter les apports de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en convention avec notre collectivité représentent 61% des apports. Les apports des collectivités traités via l'exploitant représentent 39%. Ces apports dits "extérieurs" permettent d'optimiser la capacité du centre de tri et à Orléans Métropole de percevoir d'avantage de redevance.

Depuis le 01/11/2019, le SICTOM de Châteauneuf apportent ses collectes sélectives à l'UTOM via la convention de Groupement. Les apports de la Carene permettent également d'augmenter la part des déchets recyclables sur le centre de tri améliorant ainsi le rendement de tri (le flux déchets recyclables représente près de 84% du tonnage entrant au centre de tri).

Répartition des entrants au centre de tri par provenance



Évolution des quantités entrantes des recyclables au centre de tri



La tendance à la baisse des déchets recyclables se confirme encore en 2019 (-1,4% par rapport à 2018).

2.2.3. Les autres valorisations

Les cartons

Flux	Année			Évolution 2018 2019
	2017	2018	2019	
Déchetteries	1 609 t	1 717 t	1 748 t	1,78%
Commerçants du centre ville d'Orléans	386 t	370 t	384 t	3,60%
Services municipaux	68 t	70 t	56 t	-19,62%
Total cartons	2 063 t	2 157 t	2 188 t	1,40%

Les cartons font uniquement l'objet d'une prestation de conditionnement (mise en balles avant expédition chez les recycleurs), partant du principe que le tri à la source doit être correctement réalisé :

- **Les cartons des déchetteries sont en hausse** par rapport à 2018 de +1,78%
- **Les cartons des services municipaux**, traités sur le site de Veolia à Chaingy, connaissent une forte baisse (-19,62%)
- **Les cartons des commerçants du centre-ville** collectés par SUEZ et conditionnés sur leur site de Chevilly connaissent une augmentation de +3,6% par rapport à 2018.

Le verre

Flux	Année			Évolution 2018 2019
	2017	2018	2019	
Verre	6 548 t	6 696 t	6 837 t	2,11%

Le verre ne fait l'objet d'aucun traitement particulier avant envoi vers le recycleur.

Après collecte, le verre est stocké sur une plate-forme de stockage dédiée : VEOLIA à Chaingy.

Les tonnages de verre sont collectés en apport volontaire et leurs tonnages continuent de progresser.

Malgré ces bons résultats, on constate encore trop de verre présent dans les poubelles de DMR.



2.3 Du traitement à la valorisation

2.3.1. L'unité de valorisation énergétique

Traitement et valorisation par l'UVE

Apports d'Orléans Métropole :

79 186 tonnes

- DMR : 64 388 t
- Refus de tri : 3 259 t
- Incinérables des déchetteries : 8 904 t
- Incinérables des services municipaux : 2 635 t

Apports collectivité partenaire :

**(Communauté de
communes des Terres
du val de Loire)
10 198 tonnes**

- DMR : 9 816 t
- Refus de tri : 381 t

Déchets d'activités économiques :

6 910 tonnes

Apports complémentaires (via exploitant) :

5 222 tonnes

- DMR : 0 t
- Refus de tri : 2 473 t
- DASRI + Déchets confidentiels : 2 749 t



Unité de valorisation énergétique

Tonnage total réceptionné : 101 516 t

Tonnage total traité : 101 916 t

Disponibilité des fours : 92,54 %

Capacité moyenne de traitement : 6,29 t/h

1- Valorisation énergétique : électricité

**Production d'électricité :
51 769 MWh**

Vente sur marché libre :
41 927 MWh
Autoconsommation : 10 103 MWh

Production de mâchefers Bruts : 19 898 t

2 - Valorisation matières :

Vente mâchefers 0-40mm :
13 875 t > sous-couches routières
Vente acier : 787 t
Vente aluminium : 122 t } recyclage

3 - REFIOM (Résidu d'Épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) + cendres : 2 926 t

► Centres de traitement spécialisés

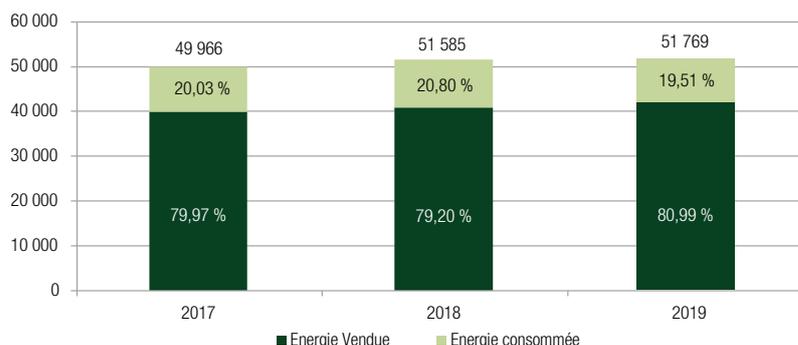
1 - Valorisation énergétique : production d'électricité

en MWh	2017	2019	2019	Évolution 2018-2019
Energie Produite	49 966	51 585	51 769	0,36%
Energie Vendue	39 958	40 857	41 927	2,62%
Energie consommée	10 211	10 867	10 103	-7,03%
dont énergie auto-consommée	10 008	10 727	10 103	-5,82%
dont énergie achetée	203	139	26	87,17%
Temps de fonctionnement de la turbine (en h)	8 498	8 592	8 436	-1,82%
Disponibilité de la turbine	97,12%	98,19%	96,41%	
Performance énergétique	63,80%	69,78%	72,80%	

La quantité d'énergie produite est plus importante qu'en 2018 pour un tonnage incinéré plus faible. Logiquement, la quantité vendue est également plus élevée. La quantité d'électricité achetée diminue.

Après plusieurs années d'augmentation de sa consommation électrique, l'UTOM voit la tendance s'inverser en 2019 par rapport à 2018.

Évolution de la production d'électricité (en MWh)



2 - Valorisation matières

Sous-produits	Année	2017	2018	2019	2019 Proportion/t incinéré	Évolution 2018-2019
Total incinéré		108 035 t	106 842 t	101 916 t		-4,6%
Mâchefers bruts (matière entrant sur plate-forme)		22 417 t	22 188 t	19 898 t	19,52%	-10,3%
Production Mâchefers > 40 mm		3 165 t	2 661 t	1 873 t	1,84%	-29,6%
Valorisation matière						
Production mâchefers 0-40 mm		21 102 t	17 738 t	13 875 t	13,61%	-21,8%
Métaux ferreux		1 542 t	1 101 t	787 t	0,77%	-28,5%
Métaux non ferreux		125 t	139 t	122 t	0,12%	-12,16%

Le tonnage de mâchefers bruts (matière entrante sur la plate-forme) correspond au tonnage à la sortie des fours, soit 19,52% du tonnage incinéré. En 2019, 13 875 tonnes de mâchefers 0-40 mm ont été vendues. Le stock en fin d'année est important (environ 10 000 t).

3 - Traitement des REFIOM et cendres

Sous-produits	Année	2017	2018	2019	2019 Proportion/t incinéré	Évolution 2018-2019
Total incinéré		108 035 t	106 842 t	101 916 t		-4,6%
REFIOM + cendres produites		3 377 t	3 097 t	2 926 t	2,87%	-5,5%

La production de REFIOM et cendres a diminué par rapport aux années précédentes de façon proportionnellement plus importante que la diminution du tonnage incinéré. Ceci s'explique par une meilleure combustion engendrant une baisse de la consommation de réactifs donc moins de REFIOM et cendres.

Lieux de traitement des REFIOM et cendres

cendres : 1 748 t

REFIOM : 1 254 t

Solicendre : (Argences : 14)
Centre d'enfouissement de classe 1

Mineral + : (Allemagne)
Comblement de cavités de Saumure : Préparation pour stabilisation du produit avant injection dans les cavités à la place de la saumure prélevée.

RESOLEST : (Rosières en Salines : 54)
Société qui a développé un procédé permettant de récupérer le sel des résidus de traitement des fumées effectué au bicarbonate de sodium.
> Le sel obtenu sous forme de saumure purifié est recyclé et sert dans la fabrication de constituants du verre.

4 - Rejets atmosphériques

Moyenne sur l'année des rejets gazeux

Seuils réglementaires			2017		2018		2019	
			four 1	four 2	four 1	four 2	four 1	four 2
vitesse gaz combustion	> 12	m/s	24,07	23,92	22,48	23,5	23	15
poussières	< 30	mg/Nm3	1,08	0,29	0,32	0,23	0,26	0,68
acide chlorhydrique HCl	< 60	mg/Nm3	5,98	5,16	6,59	5,29	4,43	5,05
composés organiques COT	< 20	mg/Nm3	0,47	0,47	0,6	0,15	0,13	0,05
Hg	< 0,05	mg/Nm3	0,00136	0,00035	0	0,00187	0,001	0
Cd + Tl	< 0,05	mg/Nm3	0	0,0002	0,00018	0,00016	0,000225	0,00034
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	< 0,5	mg/Nm3	0,0175	0,0217	0,0486	0,0591	0,114595	0,0379
acide fluorhydrique HF	< 4	mg/Nm3	0,0754	0,0449	0,02	0,0261	0,0645	0,10663
anhydride sulfureux SO2	< 200	mg/Nm3	10,75	6,2	7,82	5,45	5,08	5,63
monoxyde de carbone CO	< 100	mg/Nm3	3,21	2,82	3,63	3,08	2,36	1,85
oxydes d'azote Nox	< 400	mg/Nm3	135,06	138,12	137,83	141,85	137,52	142,68
ammoniac NH3	< 60	mg/Nm3					0,33	0,33
dioxines et furanes	0,1	ng/Nm3	0,00625	0,0067	0,00903	0,01473	0,00954	0,00569

Auto surveillance :

Ligne 1 : 9 heures de dépassement ont été constatées en 2019 contre 18 heures 30 en 2018

Ligne 2 : Pas de dépassement constaté en 2019 contre 23 heures en 2018

La Commission de Suivi de Site (CSS) a eu lieu le 09/07/2019 pour l'activité 2018.

Le plan de surveillance dans l'environnement a été présenté. La campagne réalisée par Lig'Air a été réalisée entre le 15 Mars et le 16 Mai 2018. Les conclusions sont les suivantes :

- Pour les dioxines et furanes, sur les 4 points de prélèvement, un a été vandalisé. Sur les 3 autres points, les niveaux enregistrés pendant la campagne 2018 sont nuls.

=> Ceci montre l'absence de problématiques sanitaires et environnementales en dioxines et furanes à proximité de l'UTOM.

- Pour les métaux lourds, les niveaux enregistrés sont très inférieurs aux normes et l'ensemble des concentrations reste stable par rapport aux années antérieures voire légèrement inférieur par rapport à 2017. Le Zinc reste le polluant prépondérant mais après avoir connu plusieurs années d'augmentation, il se stabilise par rapport à 2017. Cependant, le zinc ne fait pas partie des métaux réglementés dans l'air ambiant.

2.3.2. LE CENTRE DE TRI

Tri et valorisation par le centre de tri

Apports d'Orléans Métropole :
12 305 tonnes

Apports collectivité partenaire :
1 293 tonnes

Apports complémentaires (via exploitant) :
8 738 tonnes

- Déchets recyclables
- La Carene : 6 402 t
- SICTOM de Châteauneuf : 2 335 t



Centre de tri

Stock au 01/01/2019 : environ 157 t

Tonnage total réceptionné : 22 336 t

Tonnage total traité : 22 265 t

Stock au 31/12/2018 : environ 228 t

- > Production globale : 16 152 t
- > Refus de tri envoyé vers UVE : 6 114 t (taux de refus global = 27,46 %)
- > Taux de valorisation globale : 94 %

La quantité de refus global du centre de tri augmente (+ 5,18 %) liée à une dégradation de la qualité des collectes sélectives triées sur le centre de tri. Le taux de valorisation a d'ailleurs diminué en 2019 par rapport à 2018 (respectivement 94 % et 96 %).

Valorisation matières

Valorisation des collectes sélectives d'Orléans métropole

Année	Évolution production				Expéditions	
	2018	2019	Évolution	Ratio en Kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	282 828	288 257				
Matériaux						
Cartonnettes	1 957 t	1 873 t	-4,28%	6,54	Paprec	1 900 t
Briques alimentaires	176 t	180 t	2,33%	0,63	Paprec	218 t
Flaconnages plastiques	1 312 t	1 348 t	2,72%	4,71	Paprec	1 345 t
Acier (métaux ferreux)	405 t	401 t	-1,04%	1,40	ArcelorMittal	441 t
Aluminium (métaux non ferreux)	40 t	44 t	9,36%	0,15	Regeal Affimet	49 t
Papiers/journaux/magazines	4 495 t	4 039 t	-10,14%	14,11	UPM Chapelle Darblay	3 868 t
Gros de magasin	1 008 t	1 116 t	10,75%	3,90	Soccoim (Veolia)	1 189 t
Sous-total : matériaux issus	9 393 t	9 001 t	-4,17%	31,4		9 011 t
Cartons bruns	1 969 t	2 157 t	9,55%	7,54	Soccoim (Veolia)	2 157 t
Verre	6 630 t	7 032 t	6,06%	24,58	Verallia	7 032 t
TOTAL	17 992 t	18 190 t	1,10%	63,54		18 199 t

La production de matériaux sur le centre de tri pour Orléans Métropole diminue en raison de la baisse des papiers/journaux/magazines.

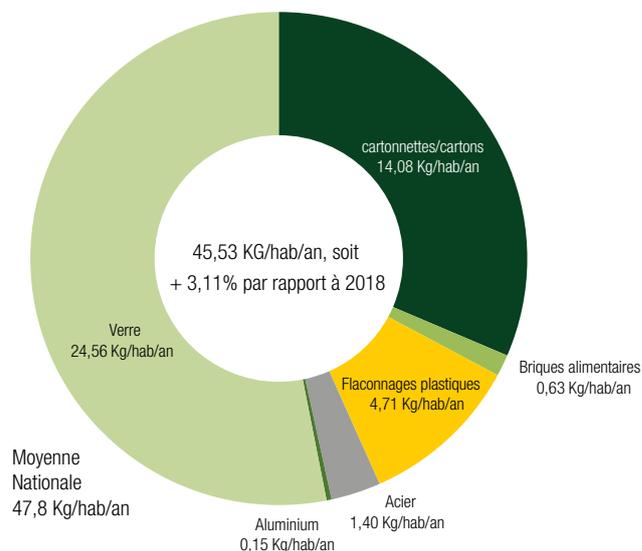
La performance globale de la production d'emballages est de 45,53 KG/hab/an (hors papiers et GM) est en progression par rapport à 2018.

Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 94,5% (en baisse par rapport à 2018 et 2017 respectivement de 95,2% et 97,12%). La dégradation de la qualité des tonnages entrants depuis ces dernières années peut expliquer cette baisse.

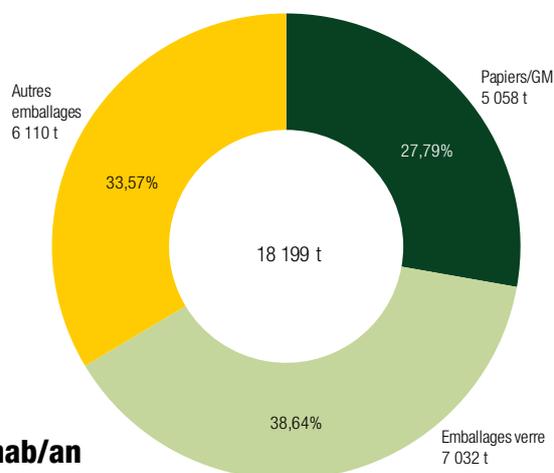
En effet, les refus liés aux seules erreurs de l'habitant représentent 21,45% des tonnages entrants, en augmentation par rapport à 2018 (21,26% : chiffres calculés sur la base des 24 dernières caractérisations).

Le taux de refus réel du centre de tri pour Orléans Métropole (erreurs de tri des habitants + erreurs de process) est de 26,5% avec 3 259 tonnes de refus réels, plus élevé qu'en 2018 (25,14% et 3 136 t de refus soit +3,92%).

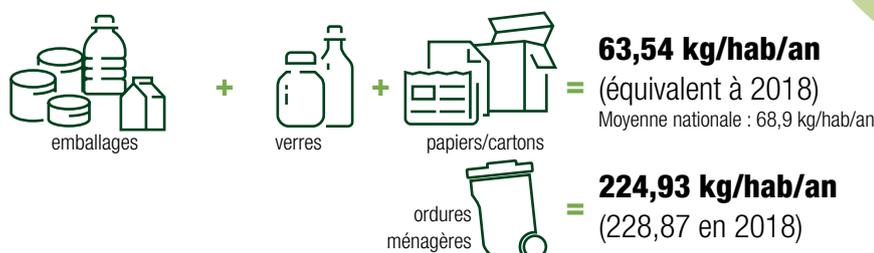
Ratio en Kg/hab/an par type d'emballage - 2019



Quantités recyclées



Performances Valorisation de la Métropole



III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les activités des services communaux génèrent divers types de déchets.

Les DMr et les déchets recyclables sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire. Pour les déchets qui ne correspondent pas à ces deux catégories, les communes de la métropole disposent de divers modes de prise en charge possible.

3.1 Le groupement de commande

La convention de groupement de commandes a été reconduite en 2016 entre les différentes communes de la métropole :

Dans ce cadre, les communes peuvent recourir aux différents lots du marché "Traitement des déchets issus des services municipaux" pour le traitement approprié des produits suivants :

- **Les balayures**, issues de l'entretien mécanisé des voiries, sont composées majoritairement de sables et de déchets organiques. Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux (cigarettes, emballages...). Le process utilisé permet une valorisation à terme des sables notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques. Il permet ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction.
- **Les déchets à valoriser** : il s'agit de déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de 8%, inexploitable car non broyable en fractions adaptées à la dimension des trémies des fours (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés.
- **Les déchets bois** : il s'agit de bois d'œuvre ou d'objet en bois brut (cagettes, planches, caisses...), le mobilier étant par ailleurs orienté par les communes vers la filière REP gérée par Eco mobilier. Ils sont valorisés comme matière première pour la fabrication de panneaux de particules ou comme combustible.
- **Les déchets inertes** : ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Pour les services communaux, ils résultent typiquement de travaux (gravats, bétons, tuiles, terres et granulats...). Ils sont utilisés en remblaiement de carrière.
- **Les végétaux** : à l'exclusion des feuilles ramassées sur la voirie et considérées comme balayures du fait de

leur pollution potentielle par les hydrocarbures, ils sont valorisés par compostage. Une part correspondant à 15% du tonnage apporté peut être récupérée par les communes sous forme de compost.

- **Les souches** : après broyage, elles sont intégrées dans le process de compostage ou utilisées comme combustible.
- **Les métaux** : ferreux et non ferreux, ils correspondent à des mobiliers métalliques, des fûts vides et propres et tous types d'alliages. Leur valorisation génère des recettes pour la collectivité.

Le recours aux différents lots du marché de traitement dans le cadre de la convention de groupement de commandes suppose une adhésion préalable des communes à ces lots. A compter du 1^{er} janvier 2018, l'intégralité des coûts de traitement des déchets des services municipaux est prise en charge par Orléans Métropole. Il en est de même pour les recettes associées liées à la valorisation des métaux.

Cette prise en charge et l'organisation des pôles territoriaux devrait permettre à moyen terme une connaissance de la totalité des tonnages produits par l'activité des services communaux et de poursuivre un travail sur l'évolution à la baisse de ces flux, dans la logique d'exemplarité des collectivités mise en exergue par les réflexions liées au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

3.2 Les dépôts en déchetteries

Pour des volumes réduits, les dépôts sont possibles en déchetteries :

- Autorisés aux seuls détenteurs de cartes d'accès aux mêmes conditions que les professionnels.
- Volumes limités à 5 m³ par apport (hors déchets toxiques limités à 50 kg).
- Accès aux heures d'ouverture au public (hors samedi et dimanche après-midi).

3.3 Le Centre de Transfert de la rue Hatton

Des dépôts sont possibles au Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) :

- Autorisés aux seuls détenteurs de cartes.
- Outre les déchets classiquement reçus en déchetteries, il est possible de déposer sur ce site des déchets d'amiante.

Le Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) se situe à proximité immédiate des bureaux administratifs de la base sud d'Orléans. Il s'agit d'un lieu de dépôt pour les services municipaux, principalement pour les communes proches du site.

3.4 Des dépôts directs à l'UTOM

Des déchets incinérables sans broyage préalable sont apportés directement à l'UTOM par les services municipaux. Ils correspondent aux déchets de nettoyage des marchés et des manifestations

3.5 Le recours à des prestataires hors groupement de commandes

Certaines communes, pour les lots auxquels elles ne sont pas adhérentes dans le cadre du groupement de commandes, recourent, via des consultations réalisées par leurs soins, à leurs propres prestataires. Les volumes concernés ne sont pas connus à l'heure actuelle.

Chiffres clés

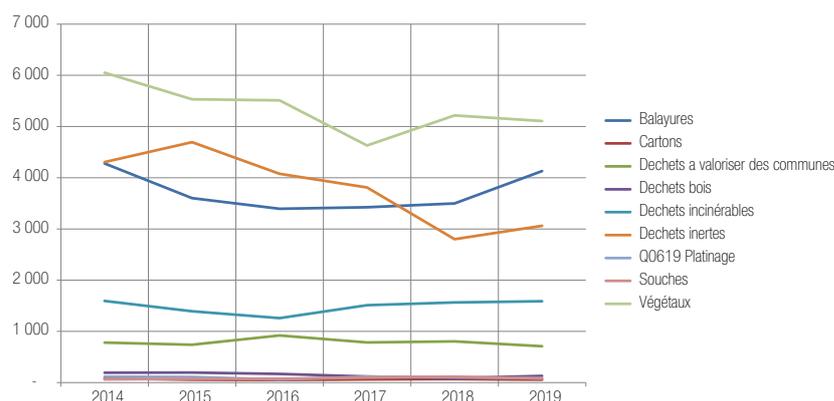
15 012



tonnes prises en charge pour les services municipaux sur l'année 2019, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2018. Cette hausse de 700 tonnes est principalement liée aux balayures et coïncide dans le temps avec la mise en œuvre d'un nouveau marché de prestation de balayage. Une sensibilisation des communes sera envisagée sur le coût global de ces prestations.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Balayures	4 279	3 603	3 393	3 423	3 497	4 129
Cartons	79	57	51	62	69	56
Déchets à valoriser des communes	782	740	920	783	803	709
Déchets bois	194	195	170	119	85	130
Déchets incinérables	1 594	1 394	1 260	1 512	1 566	1 590
Déchets inertes	4 306	4 695	4 077	3 811	2 799	3 060
Q0619 Platinage	117	109	61	116	103	87
Souches	61	73	73	97	116	79
Végétaux	6 052	5 530	5 511	4 630	5 218	5 109
Total général	17 465	16 397	15 515	14 552	14 256	14 949*

* Hors déchets dangereux



IV. L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES ET DES VÉGÉTRI

Trois axes essentiels forgent les actions concernant les déchetteries :

- **Réduire les déchets à la source** et dans la gestion par le particulier.
- **Faciliter et amplifier le geste de tri** tout particulièrement en valorisation matière.
- **Orienter vers les déchetteries** tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation que les déchetteries.

4.1 Le marché d'exploitation

Le marché d'exploitation des déchetteries et Végé'tri a débuté le 4 décembre 2017, pour une durée de 5 ans. L'exploitation des trois premières Végétri a débuté au 1^{er} trimestre 2018 venant ainsi alléger le fonctionnement de trois déchetteries.

4.2 L'activité 2019

4.2.1 Évolution des quantités collectées en déchetteries entre 2018 et 2019

Année	2018		2019		Évolution 2018-2019
	282 828		286 657		
Population de référence (hab ; INSEE)					
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	16 966 t	59,99	17 613 t	61,53	3,8%
Déchets inertes	13 096 t	46,30	14 719 t	51,42	12,4%
Déchet à valorisés*	9 787 t	34,60	8 585 t	29,99	-12,3%
Déchets incinérables	5 617 t	19,86	5 768 t	20,15	2,7%
Déchets Bois	2 157 t	7,63	1 984 t	6,93	-8,0%
Métaux	2 203 t	7,79	2 226 t	7,77	1,0%
Souches	591 t	2,09	607 t	2,12	2,7%
Palettes en Bois	194 t	0,69	185 t	0,65	-4,7%
Huiles végétales	12 t	0,04	13 t	0,04	4,8%
Capsules Nespresso	9 t	0,03	13 t	0,04	37,7%
Sous-total déchets non dangereux non REP*	50 631 t	179,02	51 711 t	180,65	2,1%
Cartons	1 717 t	6,07	1 748 t	6,11	1,8%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 539 t	5,44	1 505 t	5,26	-2,2%
Déchets d'Eléments d'Ameublement	3 360 t	11,88	4 190 t	14,64	24,7%
Piles et accumulateurs	13 t	0,04	13 t	0,04	1,0%
Pneus	71 t	0,25	77 t	0,27	7,9%
Cartouches d'encre	1 t	0,00	3 t	0,01	105,0%
Sous-total filières REP*	6 701 t	23,69	7 535 t	26,32	12,4%
Déchets dangereux	343 t	1,21	357 t	1,25	4,1%
Huiles minérales	75 t	0,27	81 t	0,28	8,2%
Batteries automobiles	42 t	0,15	45 t	0,16	6,9%
Amiante	66 t	0,23	80 t	0,28	20,5%
Sous-total déchets dangereux non REP*	526 t	1,86	563 t	1,97	7,0%
Total	57 859 t	204,57	59 809 t	208,94	3,4%
Verre	713 t	2,52	730 t	2,55	2,5%
Multimatériaux	580 t	2,05	537 t	1,88	-7,4%
Réemploi			114 t		

*REP : responsabilité élargie des producteurs

*Déchets à valorisés = Déchets broyés et incinérés "dont 2% enfouis"

L'année 2019 connaît une hausse de 3,3% des tonnages (1 926 T) par rapport à l'année précédente. En 2019, le service et la filière de Réemploi ont été mis en place sur la déchetterie Ouest à Ingré, avec le groupement d'acteurs locaux du réemploi. Un constat peut être dressé sur certaines filières.



Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : Pour rappel, le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

Les REP en vigueur sur les déchetteries sont les suivantes :

- DEEE : Déchets d'Équipements Électrique et Electronique "OCAD3E-ECOLOGIC" en hausse, 1 506 tonnes en 2019 contre 1 533 tonnes en 2018.
- DEEE : Lampes-Tubes "OCAD3E-RECYLUM", 5,44 tonnes, soit une hausse de 50%.
- DDS : Déchets Dangereux Spécifique des Ménages "ECO-DDS", en hausse de 4,1% par rapport à l'an dernier.
- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublements "ECO-MOBILIER", une hausse de 25% sur ce flux, notamment avec la mise en place de caissons sur toutes les déchetteries (4 190 tonnes au total en 2019).
- PNEUMATIQUES SANS JANTES : ALIAPUR, en hausse de près de 8% des tonnages par rapport à l'an dernier (77 tonnes au total en 2019).
- La filière des déchets incinérables est également en hausse de 151 tonnes.

La filière des déchets d'amiante lié : Réservée aux particuliers, la filière des déchets d'amiante lié est mise en place depuis septembre 2010 sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val, puis sur la déchetterie Nord à Saran depuis le 4 décembre 2017. Cette filière reste fortement utilisée, en hausse de 20% en 2019 (77 tonnes).



4.2.2 La fréquentation des déchetteries

Données d'exploitation des déchetteries de 2016 à 2019

	Nombre d'entrées	Tonnes de déchets	kg/entrée	Évacuation caisson
2016	752 646	59 768 t	79,4	9 391
2017	769 949	58 726 t	76,3	9 104
2018	897 172	59 152 t	65,9	7 276
2019	807 272	61 078 t	75,7	6 650

Cette année, **la fréquentation des déchetteries a baissé de 10%** par rapport à 2018.

Le nombre de rotations a diminué et les tonnages ont très nettement augmenté.

Auparavant, en 2018, les déchetteries nord-est, sud-est et nord situées respectivement à Saran, Ingré et Saint-Cyr-en-Val représentaient à elles seules, 68% des quantités collectées. Cette année, ce sont les déchetteries nord-est, sud-est et nord qui représentent 64,6% des tonnages collectés.

4.3 Actualités 2019 déchetteries

- Ouverture en septembre de la plateforme de stockage des végétaux, à Saint-Cyr-en-Val.
- Ouverture en novembre 2019 du service réemploi sur la déchetterie ouest à Ingré.
- Distribution du compost sur les Végétris d'Ingré et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, en remplacement des déchetteries de Saint-Cyr-en-Val et de Saran.



4.4 Projets 2020

- La création d'une nouvelle végétri sur Saint-Jean-de-Braye.
- La continuité du service de réemploi proposé sur les déchetteries nord à Saran et ouest à Ingré.
- L'ouverture d'un nouveau local Réemploi sur les déchetteries de Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val pour compléter le service.



6

L'ADMINISTRATIF et le financier

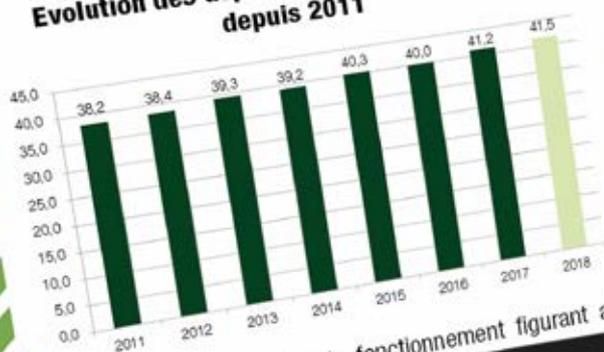
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

2.1 Les dépenses

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

2.1.1 Section de fonctionnement

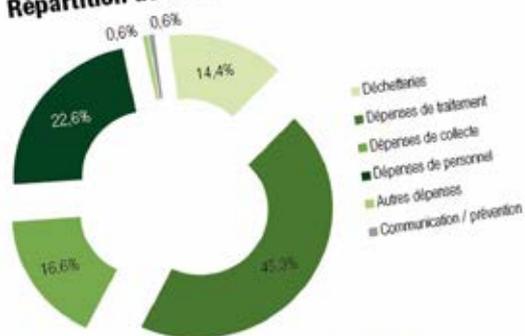
Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011



En 2018, les dépenses de fonctionnement figurant au

- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 4,2 M€ (3,9 M€ en 2017) Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,2 M€ en 2017) : il s'agit principalement des reversement à la Communauté des Terres du Val de Loire.
- Dépenses de communication et prévention pour 0,2 M€ (0,1 M€ en 2017)

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1.2 Les dépenses de collecte

Les dépenses de collecte augmentent de 3,2 % par rapport à 2017 (+0,151 M€).

8,73 %

Taux de la TEOM fixe depuis 2003

218 €HT

Coût complet moyen par tonne

92,90 €TTC

Coût aidé moyen par habitant

I. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

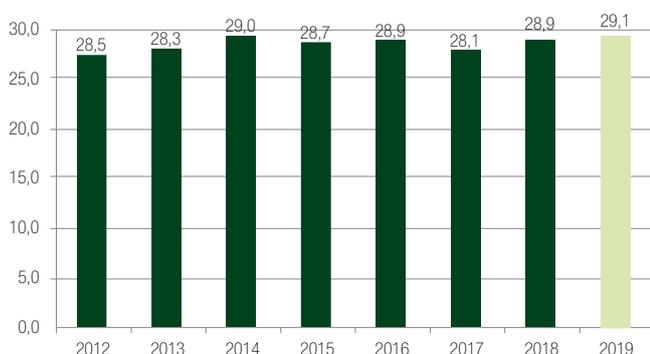
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2019 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

2.1 Les dépenses

Les fonctions 7211, 7212 et 7213 du budget principal reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

2.1.1 Section de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2012



En 2019, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 29,1 M€ (y compris les charges de personnel), soit une hausse de 0,7 % par rapport à 2018 (28,9 M€).

Le cadre budgétaire avait prévu une baisse des dépenses de fonctionnement de -3 % de crédits ouverts 2018 à budget 2019 et une augmentation de 2 % des frais de personnel de crédits ouverts 2018 à budget 2019.

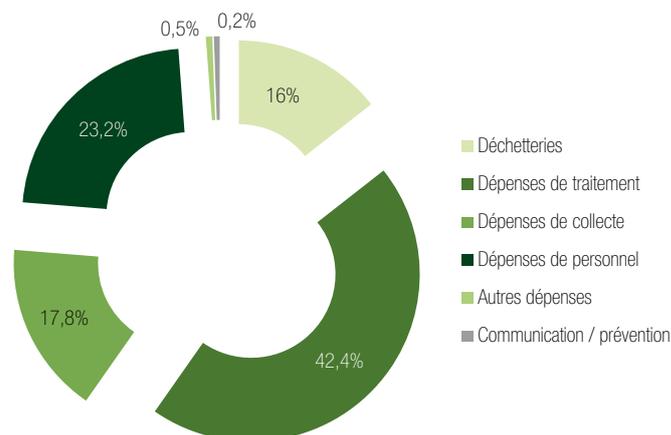
Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de traitement pour un montant de 12,2 M€ (13,1 M€ en 2018)
- Dépenses de personnel pour un montant de 6,7 M€ (6,5 M€ en 2018)
- Dépenses de collecte pour un montant de 5,1 M€ (4,8 M€ en 2018)
- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 4,6 M€ (4,2 M€ en 2018)

- Dépenses autres pour un montant de 0,1 M€ (0,2 M€ en 2018) : il s'agit principalement des reversement à la Communauté des Terres du Val de Loire

- Dépenses de communication / prévention pour 0,06 M€ (0,2 M€ en 2018)

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1.2 Les dépenses de collecte

Elles augmentent de 6,4 % par rapport à 2018 (+ 0,309 M€).

Elles se composent des dépenses liées aux paiements aux prestataires de collecte pour un montant de 3,7 M€ (3,3 M€ en 2018) et au fonctionnement de la régie communautaire pour un montant de 1,6 M€ (hors dépenses de personnel).

L'évolution à la hausse des dépenses en prestations est justifiée par la hausse des dépenses de collecte en porte-à-porte (+ 0,363 M€ avec le transfert de secteurs de la régie vers le prestataire et l'augmentation des dépenses liées au marché de collecte des encombrants +0,057 M€).

2.1.2.1 Les dépenses liées aux déchetteries

Les charges du marché d'exploitation augmentent de 10,3 % (+ 0,428 M€). L'exploitation des différents sites évolue de 0,296 ; la relance des marchés d'exploitation des déchetteries a permis des économies sur les coûts des déchetteries « classiques » et la mise en œuvre de nouvelles plates-formes de déchets verts. La filière de collecte et traitement des déchets verts en déchetteries et végétales représente 0,635 M€.

Le développement de la nouvelle filière du réemploi se chiffre à 0,092 M€.

2.1.2.2 Les dépenses de traitement

Les dépenses globales de traitement diminuent de 0,942 M€ soit -7,2 %.

Suite à la mise en place d'une DSP au 1^{er}/11/2019, les charges de traitement à l'UTOM diminuent de 0,543 M€ sur l'incinération (6,878 M€), 0,093 M€ sur la TGAP (0,615 M€) et restent stables sur le tri (3,190 M€).

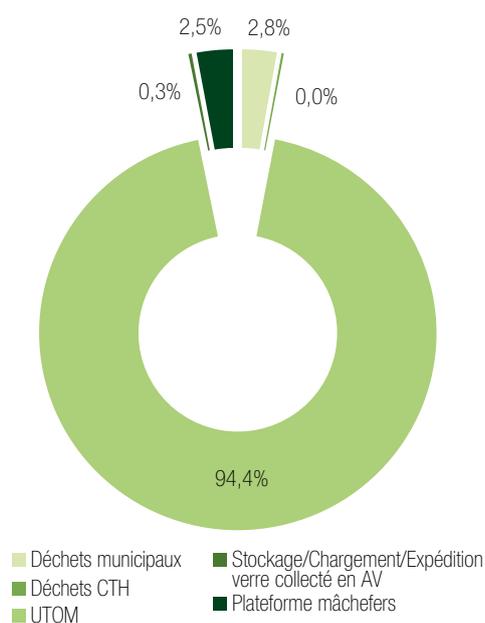
Le traitement des mâchefers diminue de 0,078 M€ pour atteindre 0,308 M€.

Le traitement des déchets municipaux se stabilise à 0,343 M€. L'étude territoriale sur le centre de tri est en phase finale et les frais consacrés sont limités à 0,025 M€.

2.1.2.3 Les dépenses de personnel

Elles augmentent de 0,127 M€ (1,9 %) par rapport à 2018. Les charges d'intérim d'insertion représentent 6 % du budget personnel et augmentent de 37 % par rapport à 2018.

Répartition des dépenses de traitement



2.1.2.4 Les autres dépenses

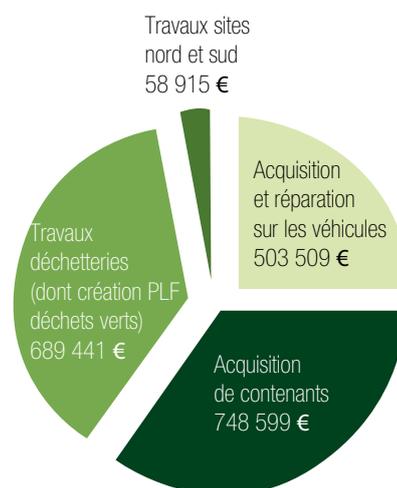
Les autres dépenses représentent 0,7 % des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement aux recettes liées à la revente des déchets triés (reprises Eco-Emballages reversées à la Communauté des Terres du Val de Loire pour 0,115 M€) et aux dépenses de communication (0,062 M€).

2.1.3 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2019 s'élèvent à 2,063 M€ et se répartissent comme suit :

- des travaux/équipements sur les déchetteries (0,685 M€) dont la création de la végétrie sud-ouest (0,433 M€),
- l'acquisition de bacs roulants (0,418 M€),
- le renouvellement de 2 bennes à déchets ménagers, livrées fin 2019 (0,405 M€),
- l'installation de points de collecte aériens et enterrés (0,252 M€),
- l'entretien des véhicules (0,079 M€),
- des travaux d'entretien et d'équipement des sites d'exploitation Nord et Sud (0,067 M€),
- l'aménagement des points de collecte et points de regroupement (0,059 M€),
- des travaux d'entretien de l'UTOM (0,002 M€),
- l'acquisition de matériels informatiques (0,020 M€),
- des travaux d'aménagement et d'équipement du centre de transfert des déchets de la rue Hatton (0,010 M€),
- des travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,022 M€),
- l'acquisition de composteurs (0,020 M€),
- l'acquisition de véhicules légers (0,020 M€),
- des équipements et aménagements pour le ré-emploi et la mise en place des ressourceries (0,005 M€)

Répartition des principales dépenses d'investissement

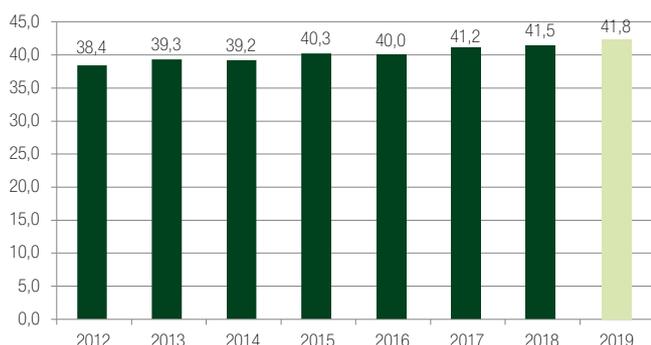


29,1 M€ de dépenses de fonctionnement.
2,063 M€ de dépenses d'investissement.

2.1.4 Les modalités de financement

2.1.4.1 Section de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2012



En 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 41,775 M€ et augmentent légèrement (+ 0,6 %) par rapport à 2018 (41,5 M€).

Elles se composent de la manière suivante :

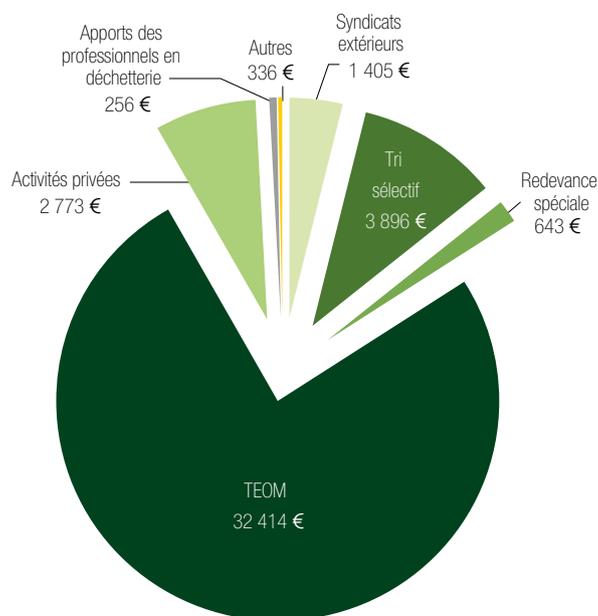
- La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 32,4 M€ (31,5 M€ en 2018, soit + 0,9 M€). L'augmentation s'explique par l'augmentation des bases fiscales et le dynamisme foncier de l'agglomération.

La TEOM est calculée sur la base de la taxe foncière. L'évolution en montant traduit l'évolution des bases locatives ; les constructions nouvelles participent ainsi de la progression des recettes, le taux voté (8.73%) étant inchangé depuis 2005. Ce sont les bases locatives qui font progresser le montant payé. Il faut souligner que la TEOM finance l'ensemble de la compétence.

- des recettes issues du tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie (3,896 M€ soit - 0,411 M€ par rapport à 2018)
- des recettes liées aux activités privées sur l'UTOM : Déchets d'Activités Economiques, Déchets d'Activité de Soins, recettes électriques, redevance de l'exploitant pour utilisation des équipements d'incinération et de tri (2,273 M€ soit - 0,298 M€ par rapport à 2018 avec la fin du marché UTOM au 31/10/2019 et la mise en œuvre de la DSP qui met fin au versement direct des recettes extérieures),
- des recettes liées aux apports de la CCTVL à l'UTOM (1,338 M€ soit -0,230 M€ par rapport à 2018, avec la fin du marché UTOM au 31/10/2019 et la refacturation directe par la Métropole des frais d'incinération et de tri),
- de la recette de redevance spéciale (0,643 M€ soit - 0,048 M€ par rapport à 2018),

- une recette exceptionnelle de 0,274 M€ correspondant au remboursement par exploitant de l'UTOM de l'indemnité pour les pertes de recettes sur le tri des matériaux subies par la Métropole lors des inondations de 2016,
- de la facturation des professionnels en déchetteries (0,230 M€ soit + 0,025 M€ par rapport à 2018).

Répartition des recettes de fonctionnement en K€



2.1.4.2 Section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement de la compétence s'élève à 0,382 M€ hors reports d'investissement.

Ces recettes augmentent par rapport à 2018 (0,050 M€ en 2018). Elles correspondent à une participation de l'état au titre du fonds de soutien aux investissements (FSIL) à hauteur de 0,374 M€ (cette participation porte sur l'aménagement de 3 végétri) et le versement d'un cofinancement pour un point d'apport volontaire enterré par un gestionnaire privé (0,002 M€).

Chiffres clés

41,8 M€

de recettes de fonctionnement.
0,4 M€ de recettes d'investissement.

2.2 Les modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale

2.2.1 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés est assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

Orléans Métropole est soumise à la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelles que soient les communes.

Pour les collectivités soumises à la TEOM, 2 types d'exonération coexistent :

- L'exonération de droit pour les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction ;
- L'exonération facultative pour les locaux non desservis ou n'utilisant pas le service ou soumis à la redevance spéciale.

Exonération de droit

L'article 1521-III prévoit l'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies par le service de collecte, mais avec la faculté pour la collectivité, depuis la loi de finances de 2004, de supprimer par délibération cette exonération.

La délibération prise en septembre 2010, suite à la réorganisation des collectes au sein du territoire de l'Agglo, avait pour objet de mieux encadrer le dispositif d'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies du territoire communautaire. Ces zones exonérées de droit de la TEOM et héritées des communes correspondent en grande majorité aux zones d'activité économique, non desservies par ces dernières avant le transfert de compétence à la communauté.

6 zones d'activité sont ciblées sur les 15 zones que compte l'agglomération.

Ces 6 zones regroupent quelques 1092 locaux.

Exonération facultative

Faisant suite à la réorganisation des collectes en 2010 et la possibilité donnée par la loi de finances de 2004, l'Agglo a supprimé les exonérations facultatives de TEOM depuis 2011.

En effet, les demandes se limitaient à une 20aine d'entreprises pour lesquelles l'analyse par les services était rendue complexe par :

- la diversité et l'opacité des justificatifs transmis sur le flux déchets ménagers assimilés
- les difficultés des entreprises à avoir recours à des filières locales de valorisation et notamment à l'usine de traitement de l'agglomération (gestion des déchets d'activité économique totalement confiée à l'exploitant)
- l'accès aux entreprises les plus informées

2.2.2 La redevance spéciale

La loi du 13 juillet 1992 a instauré l'obligation, pour les communes ayant opté pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de créer une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages.

La redevance spéciale est représentative du coût du service supporté par la collectivité. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination des petites quantités de déchets.

Par délibération du 8 juillet 2004, le conseil de communauté a décidé de l'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des communes de l'agglomération. Sont assujetties à la redevance spéciale, conformément aux dispositions réglementaires :

- Les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de services, y compris les sociétés d'économie mixte, produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine ;
- Les administrations de l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements.

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à redevance. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire. Les tarifs 2018 se décomposent comme suit :

Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés

	Coût de collecte 2019	Coût de traitement 2019
Pour un conteneur de 120 litres	2,62 €	2,01 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5,19 €	4 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,14 €	5,68 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	14,31 €	11,01 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	16,88 €	12,54 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,79 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,30 €	
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,27 €	

II. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

La Métropole s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuellement.

La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des

coûts. La reprise des années antérieures pour obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre.

Les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2018.

3.1 Les coûts (2018)

3.1.1 Le coût complet en € HT

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Total	%/total
Tonnages 2018	64 732	12 476	6 6989	57 805 44 763 hors gravats	508	1 432	386	702	143 867	
% par rapport au tonnage total	44,8%	8,6%	4,6%	40,0%	0,4%	0,8%	0,3%	0,6%		
Charges de structure	1 386 590	680 235	51 799	508 414	26 912	37 497	23 801	4	2 715 251	8,4%
Communication	183 985	183 985	17 950	6 725	4 487	22 437	4 487	4 487	428 545	1,3%
Prévention	218 194								218 194	0,7%
Pré-collecte	567 083	487 427	372 969		43 513			41	1 471 032	4,6%
Collecte	5 190 691	2 171 103	146 821	1 738 521	216 413	180 519	255 161		9 899 229	30,7%
Transport /Transfert			34 409	1 106 158					1 140 568	3,5%
Traitement	9 015 257	4 695 882		2 419 783	31 033	224 878	2 627		16 389 461	50,8%
Total	16 561 800	8 218 632	623 947	5 779 602	322 358	465 331	286 077	4 532	32 262 279	

Le flux déchets ménagers représente 51 % des charges totales pour 45 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 18 % des charges pour 40 % des tonnages. Sur le flux Dmr, la part traitement constitue 54 % des charges et la part collecte 31 % des charges.

25 % des charges totales sont liées au flux multimatériau pour 8 % des tonnages.

Le 3ème centre de dépenses le plus important est celui des déchetteries qui représente 17 % des charges globales de collecte et 15 % des charges globales de traitement.

Dans cette catégorie, 42 % des dépenses sont liées au traitement, 30% à la collecte (gestion des déchetteries et végé'tri) et 19% au transport des matériaux vers les différents exutoires.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré collecte et représente 25 % des charges de pré collecte totales.

La collectivité a fait le choix des équipements enterrés sur l'ensemble des flux, ce qui pèse dans les coûts globaux des filières concernées. La prestation de collecte et traitement des déchets verts est confiée globalement à un prestataire.

Les charges de traitement sont relativement lourdes sur l'ensemble des filières (environ 50 % des charges totales) mais avec des discordances notables (9 M€ pour 64 000 tonnes de DMr et 2,4 M€ pour 58 000 tonnes en déchetteries).

Cependant, il est à noter des charges de structure peu élevées (8 % au global).

3.1.2 Le coût complet en € HT/tonne (hors gravats)

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)
Tonnages 2018	64 732	12 476	6 696	57 805 44 763 hors gravats	508	1 139	379	800
Charges de structure	19,64	52,48	8,66	11,16	52,98	29,69	62,80	0,00
Communication	2,79	13,77	3,00	0,15	8,83	17,77	11,84	5,61
Prévention	3,37							
Pré-collecte	8,76	40,97	62,34		85,65			0,05
Collecte	80,19	182,51	24,54	38,17	426,01	142,93	673,25	
Transport/Transfert			5,75	24,28				
Traitement des déchets non dangereux				37,72		36,37		
Tri et conditionnement		342,13		37,01			6,93	
Compostage					61,09			
Incinération	113,72			91,30		134,20		
Gestion des mâchefers	6,34	1,77		1,70		7,48		
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				566,21				
TOTAL	234,8	633,6	105,3	132,0	634,6	368,4	754,8	5,7

Coût complet moyen, tous flux confondus : 218€ HT/tonne

Le coût complet à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières sur un périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

Les coûts de pré collecte du multimatériau et surtout du

verre sont supérieurs au coût du DMr et s'expliquent par des investissements récents (acquisition colonnes d'apport volontaire enterrées).

Ces coûts sont à analyser plus globalement, en termes de recettes et de service rendu à l'utilisateur (cf coût aidé ci-après).

3.2 Le coût aidé (en €HT)

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Totaux	
Tonnages 2018	64 732	12 476	6 696	57 805 44 763 hors gravats	508	1 139	379	800	144 535	
Coût aidé € HT	2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721	23 602 809	
	2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	435	23 779 699
	2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	18 336	23 920 996
	2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	91 855	24 169 901
	2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	3 367	24 676 831
	2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107	499 246	310 018	4 116	24 125 188
	2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292	445 582	258 064	4 532	23 934 245
Montant TVA 2018	1 112 877	558 352	66 293	522 584	10 957	38 007	26 505	233	2 335 808	
Coût aidé € TTC /	52,4	14,2	1,6	20,8	1,2	1,7	1,0	0,02	92,9	
Coût aidé € TTC / T (hors gravats)	228,8	334,6	75,3	129,2	656,0	382,9	750,8	6,0	185,5	

En rappel :

Coût aidé = coût partagé – les aides reçues

Coût partagé = coût technique – soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco Folio...)

Coût technique = coût complet – produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

Coût complet = totalité des charges

L'augmentation du coût des DMr entre 2017 et 2018 s'explique par la hausse des dépenses de collecte et de traitement ainsi que par une baisse des recettes.

Le coût du Multimatérial, quant à lui, poursuit sa baisse en raison d'une baisse des dépenses de collecte et de pré-collecte.

Les coûts de gestion du flux verre sont en baisse du fait de moindres charges de pré-collecte et de soutiens de CITEO plus élevés.

Le coût d'exploitation des déchetteries augmente en lien avec la hausse des charges de collecte notamment liées à l'ouverture de trois végé'tri ainsi qu'à l'élargissement des horaires d'ouverture des déchetteries.

La "nouvelle filière" déchets verts évolue avec les tonnages.

La baisse du coût des encombrants est en lien avec la baisse des tonnages entre 2017 et 2018 (-290 tonnes).

GLOSSAIRE

Apports extérieurs

Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier notamment). Ces déchets gérés par l'exploitant servent à pallier la baisse des collectes DMR et des DAE.

CET (centre d'enfouissement technique, ancienne appellation: décharge)
C'est le lieu de stockage ultime des déchets.

On distingue 3 types d'installations:

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

CESU

Chèque Emploi Service Universel

Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

CTM

Centre Technique Municipal

DAS (Déchets d'activité de Soins)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, "toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire". On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers:

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier.
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet ménager résiduel (DMr)

Les déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Déchets assimilés aux déchets ménagers (Dma)

Déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Déchets non valorisés

Déchets encombrants non valorisables pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et de structure volumineuse si bien qu'ils ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DAE (Déchets d'Activité Economique)

Déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

DAV (Déchets A Valoriser)

Déchets incinérables des déchetteries

Déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés.

Déchets valorisés des déchetteries (DVD)

Déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

DDS

Déchets diffus spécifiques

DEA

Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique "circulaire".

Gravats (ou inertes)

Les gravats, également désignés inertes, sont une catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 "Papiers cartons mêlés d'origine triés" : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

JRM

Journaux, Revues, Magazines.

JPRM

Journaux, Papiers, Revues, Magazines.

Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

Points d'apport volontaire

Les Points d'Apport Volontaire, ou PAV, sont des conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets recyclables dans un esprit de tri sélectif.

Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Réemploi

Donner une deuxième vie aux objets.

REFIOM

Résidus d'Epuración des Fumées d'Incineración des Ordures Ménagères, résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

Pour les corps plats : tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnets et cartons de petites dimensions.

Pour les corps creux : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

REP

Responsabilité élargie des producteurs.

Ressourcerie : recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une deuxième vie.

Taux de diversion

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.

Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière).
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches

Rapport annuel 2019

sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



www.orleans-metropole.fr

   #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE
